

ffgolf[®]

Ligue de Bretagne

VADE-MECUM 2024

Avec votre licence 2024
nos victoires
seront les vôtres



ffgolf[®]

SOMMAIRE

1. COORDONNEES DE LA LIGUE ET DES COMITES DEPARTEMENTAUX	page 3
2. CALENDRIER REGIONAL AMATEUR 2024	page 4
3. REGLEMENTS GENERAUX	page 5
3.1. REGLEMENT SPECIFIQUE DES EPREUVES ORGANISEES PAR LA LIGUE DE BRETAGNE	page 6
3.2. CRITERIUM SENIORS	page 10
3.3. MODALITES DE RETRIBUTION DES CLUBS	page 11
3.4. CATEGORIES D'AGE	page 12
4. REGLEMENTS DES PROMOTIONS INTER-REGIONALES	page 13
4.1. <u>PROMOTION U16 GARCONS</u>	page 14
4.2. <u>PROMOTION DAMES</u>	page 15
4.3. <u>PROMOTION MID-AMATEURS DAMES</u>	page 16
4.4. <u>PROMOTION SENIORS DAMES</u>	page 17
4.5. <u>PROMOTION MESSIEURS</u>	page 18
4.6. <u>PROMOTION MID-AMATEURS MESSIEURS</u>	page 19
4.7. <u>PROMOTION SENIORS MESSIEURS</u>	page 20
5. CHAMPIONNATS DE BRETAGNE PAR EQUIPES	page 21
5.1. <u>CHAMPIONNAT DE BRETAGNE DAMES D1</u>	page 22
5.2. <u>CHAMPIONNAT DE BRETAGNE DAMES D2</u>	page 24
5.3. <u>CHAMPIONNAT DE BRETAGNE DAMES D3</u>	page 26
5.4. <u>CHAMPIONNAT DE BRETAGNE SENIORS DAMES</u>	page 28
5.5. <u>CHAMPIONNAT DE BRETAGNE MESSIEURS D1</u>	page 30
5.6. <u>CHAMPIONNAT DE BRETAGNE MESSIEURS D2</u>	page 32
5.7. <u>CHAMPIONNAT DE BRETAGNE MESSIEURS D3</u>	page 34
5.8. <u>QUALIFICATION PROMOTION MID-AMATEURS MESSIEURS</u>	page 36
5.9. <u>CHAMPIONNAT DE BRETAGNE SENIORS MESSIEURS D1</u>	page 38
5.10. <u>CHAMPIONNAT DE BRETAGNE SENIORS MESSIEURS D2</u>	page 40
5.11. <u>CHAMPIONNAT DE BRETAGNE SENIORS MESSIEURS 60 +</u>	page 42
5.12. <u>CHAMPIONNAT DE BRETAGNE DES GOLFS 9 TROUS</u>	page 44
6. CHAMPIONNATS DE BRETAGNE INDIVIDUEL	page 46
6.1. <u>CHAMPIONNAT DE BRETAGNE DAMES ET MESSIEURS</u>	page 47
6.2. <u>CHAMPIONNAT DE BRETAGNE SENIORS DAMES</u>	page 49
6.3. <u>CHAMPIONNAT DE BRETAGNE SENIORS 1 MESSIEURS</u>	page 50
6.4. <u>CHAMPIONNAT DE BRETAGNE SENIORS 2 et 3 MESSIEURS</u>	page 51

COORDONNEES LIGUE DE BRETAGNE DE GOLF



LIGUE DE BRETAGNE DE GOLF
104 rue Eugène Pottier
35000 RENNES

Tél. 02 99 31 68 80

Email : ligue.bretagne.golf@wanadoo.fr

Site Internet : <http://liguebretagnegolf.org/>

Suivez-nous sur Instagram : @liguebretagnegolf ou Facebook : @LigueBretagneGolf

Secrétariat ouvert : Lundi et Mercredi de 8 h à 16 h, Mardi et Vendredi de 8 h à 12 h

COORDONNEES DES COMITES DEPARTEMENTAUX

Comité Départemental du 22
Golf de Saint Samson
Route du Golf
22560 PLEUMEUR BODOU
Email : golfcd22@gmail.com

**

Comité Départemental du 29
Golf de Carantec
Rue François de Kergrist
29660 CARANTEC
Email : cd29golf@gmail.com

Comité Départemental du 35
Ligue de Bretagne de Golf
104 rue Eugène Pottier
35000 RENNES
Email : golfcd35@gmail.com

**

Comité Départemental du 56
Golf de Val Quéven
5 Kerruisseau
56530 QUEVEN
Email : golfcd56@gmail.com

*Consultable sur le site de la Ligue :
www.liguebretagnegolf.org
onglet "Calendrier"*

REGLEMENTS GENERAUX

3.1	Règlements spécifiques des épreuves organisées par la Ligue	page 6
3.2	Critérium Seniors	page 10
3.3	Modalités de rétribution des Clubs	page 11
3.4	Catégories d'Age	page 12

REGLEMENT SPECIFIQUE DES EPREUVES ORGANISEES EXCLUSIVEMENT PAR LA LIGUE DE BRETAGNE

Ce règlement spécifique, adapté aux épreuves régionales organisées exclusivement par la Ligue de Golf de Bretagne, complète la réglementation fédérale.

1 - PREAMBULE

Les épreuves organisées exclusivement par la Ligue de Bretagne se déroulent selon :

- Les règlements généraux des épreuves fédérales amateurs qui sont publiés dans le Vademecum sportif de l'année en cours, ouvrage disponible sur le site de la ffgolf.
- Le présent règlement qui complète les règlements généraux des épreuves fédérales amateurs en les conformant à la spécificité des épreuves régionales organisées par la Ligue de Bretagne. Les conditions de ce règlement spécifique priment celles des règlements généraux.
- Le règlement particulier de chaque épreuve émis par la Ligue de Bretagne et qui vient en temps opportun préciser les conditions du déroulement de la compétition concernée. Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements généraux et spécifiques.

Remarque : Le présent règlement ne s'applique pas aux "Grands Prix" ni aux compétitions de niveau national (Divisions, Promotions, Finales interrégionales Jeunes, etc.), épreuves qui se déroulent selon une réglementation qui leur est propre.

2 - CONDITIONS DE PARTICIPATION

2.1 - CHAMPIONNATS REGIONAUX INDIVIDUELS

Les joueurs répondant aux conditions de participation du règlement général des épreuves individuelles édité par la ffgolf et qui participent à un championnat régional individuel organisé par la Ligue de Bretagne, doivent être licenciés dans cette Ligue pour prétendre aux titres et trophées régionaux décernés à l'occasion de cette épreuve.

2.2 - EPREUVES REGIONALES PAR EQUIPES

Chaque équipier sélectionné par son club pour participer à une épreuve par équipes organisée exclusivement par la Ligue de Bretagne doit satisfaire aux obligations suivantes :

- Être licencié dans le club de la Ligue de Bretagne qu'il représente et être membre permanent de l'Association Sportive de ce même club.
- Figurer sur la feuille d'inscription des joueurs enregistrée sur l'extranet ou bien transmise à la Ligue de Bretagne par le club au plus tard à la date limite définie dans le règlement particulier de chaque épreuve.

Remarque : Chaque club ne peut présenter qu'une seule équipe à une telle épreuve et le jumelage entre clubs n'est pas autorisé.

3 - INDEX PRIS EN COMPTE

L'index du joueur pris en compte est celui qui figure dans la base de données "Fléole", à la date limite d'inscription des joueurs à l'épreuve concernée.

4 - LIMITATION DU NOMBRE DE JOUEURS ET/OU D'EQUIPES

Dans le cas d'une limitation du nombre de participants et/ou d'équipes, celle-ci sera appliquée selon l'ordre des priorités défini dans le Règlement particulier de l'épreuve.

À défaut d'un tel ordre, la limitation se fera à l'issue de la date limite des inscriptions :

- En épreuves individuelles, la priorité sera accordée aux joueurs possédant les index les plus bas, puis si nécessaire selon l'ordre d'arrivée de leur inscription à la Ligue de Bretagne.
- En épreuves par équipes, la priorité sera accordée aux clubs selon l'ordre d'arrivée de leur inscription à la Ligue de Bretagne.

5 - DEPARTS

Les horaires de départ devraient être disponibles pour les joueurs au plus tard à midi, la veille du début de l'épreuve.

Les départs devraient se faire du Tee n° 1 ou exceptionnellement de deux Tees "opposés" ou en Shot-gun. L'intervalle entre chaque départ ne devrait pas être inférieur à 10 minutes en "parties à 3 ou 4 balles" et à 8 minutes en "parties à 2 balles" (Foursome).

5.1 - CHAMPIONNATS INDIVIDUELS EN STROKE PLAY INTEGRAL

Lors du premier tour, le tirage des départs devrait se faire dans l'ordre croissant ou décroissant des index (pas de groupes mixtes). Selon les circonstances il est possible de mettre en place des tranches horaires lors de ce premier tour, les départs à l'intérieur de ces tranches devant se faire par ordre des index (pas de groupes mixtes).

Lors du second tour, le tirage des départs devrait se faire dans l'ordre inverse des résultats du premier tour, dames et messieurs séparément (en alternant les groupes dames et messieurs).

5.2 - EPREUVES PAR EQUIPES EN STROKE PLAY INTEGRAL

Les départs de chaque tour sont programmés par vagues constituées chacune d'un départ réservé à chaque équipe. Les équipiers portés sur la feuille d'inscription de leur club pourront jouer dans un ordre quelconque en se présentant aux départs prévus pour leur équipe.

Dans le cas où deux Tees seraient utilisés simultanément pour les départs, chaque équipe devrait avoir le même nombre de joueurs (ou camps) au départ de chacun de ces Tees.

5.3 - EPREUVES JOUEES AUTREMENT QU'EN STROKE PLAY INTEGRAL

Les départs d'une épreuve jouée autrement qu'en Stroke-Play intégral seront définis dans le Règlement particulier de l'épreuve.

6 - FORFAITS

Tout forfait d'un joueur en épreuve individuelle ou d'une équipe en épreuve interclubs, doit être notifié dès que possible à la Ligue de Bretagne et au plus tard avant le début de l'épreuve. Dans le cas contraire, le joueur ou l'équipe concerné sera disqualifié et exclu de toute épreuve de même nature l'année suivante.

Le droit d'engagement de tout joueur ou équipe ne notifiant pas son forfait dans les délais impartis restera acquis à la Ligue de Bretagne.

7 - COMITE DE L'EPREUVE

Les personnes constituant le Comité d'une épreuve doivent être présentes sur les lieux de la compétition tout au long de son déroulement.

Le Comité de chaque épreuve est constitué de 3 ou 5 personnes dont au minimum :

- un représentant du Club organisateur
- un représentant du corps arbitral de Bretagne

8 - REUNION DES CAPITAINES D'EQUIPES

8.1 - RAPPEL CONCERNANT LES EPREUVES NATIONALES :

Lors des épreuves fédérales par équipes, en particulier pour les Promotions Régionales, la présence du capitaine d'équipe (ou de son représentant) à la réunion des capitaines est obligatoire sous peine de disqualification de l'équipe.

8.2 – EPREUVES REGIONALES PAR EQUIPES EN LIGUE DE BRETAGNE :

Lors des épreuves régionales par équipes organisées exclusivement par la Ligue de Bretagne (Championnats de Bretagne et Épreuves qualificatives pour accéder aux Promotions), il n'y a pas de réunion des capitaines d'équipes à moins que le Règlement particulier de l'épreuve ne l'impose ponctuellement.

En l'absence de réunion des capitaines d'équipes lors de ces épreuves régionales, les responsables de chaque équipe :

- doivent prendre connaissance des directives fédérales traitant du comportement des capitaines et personnes autorisées à donner des conseils au cours d'une épreuve par équipes (cf. Vade-mecum sportif de l'année en cours : « Règlement général spécifique des épreuves fédérales par équipes »).
- doivent renseigner sur l'Extranet avant le début de la compétition, les noms et prénoms de leur capitaine et de leur donneur de conseil, avec leur numéro de téléphone portable et leur email.
- ont la possibilité avant le début de la compétition, de s'informer de la réglementation et des conditions pratiques du déroulement de l'épreuve en s'adressant directement au Comité de l'épreuve et/ou aux arbitres et/ou en consultant le Tableau Officiel.

Remarque : Le capitaine de chaque équipe est responsable de l'établissement de l'ordre de jeu de ses équipiers au départ de chaque tour de l'épreuve.

9 - DEPARTAGES

9.1 - CLASSEMENTS INDIVIDUELS

- Départage pour la première place : par "Play-off - trou par trou"
- Départage pour les autres places : par logiciel "RMS-Clubs"

Remarque :

- Si pour une raison quelconque le Play-off ne pouvait se dérouler ou était interrompu sans possibilité de reprise, la première place du championnat reviendra au joueur le mieux placé au classement provisoire (donné par le logiciel "RMS-Clubs") et qui n'a pas déjà été éliminé en Play-off le cas échéant.
- En cas de retard dans le déroulement du championnat, le Comité d'épreuve a toute autorité pour supprimer le Play-off ou fixer une heure limite au-delà de laquelle il sera interrompu si son maintien ou sa poursuite devenait déraisonnable, notamment en période scolaire.

9.2 - CLASSEMENTS PAR EQUIPES

Le Règlement particulier de chaque épreuve par équipes précise le nombre de scores par équipe à prendre en compte pour chaque tour de la compétition, et donc implicitement la mise à l'écart ou non du plus mauvais score pour chacun des tours.

a) - Épreuve à un tour :

- En cas d'égalité les équipes seront départagées en comparant d'abord leur carte non retenue, puis leur meilleure carte, puis leur meilleure seconde carte, etc.
- Dans le cas où une équipe ne peut pas rendre un score avec la carte non retenue (disqualification, abandon justifié, forfait), elle sera considérée comme ayant rendu la carte non retenue qui possède le plus mauvais score par rapport à toutes les autres.
- Au cas où l'égalité subsiste après ces départages (situation plausible puisque les cartes non rendues pour raison de disqualification, d'abandon justifié ou de forfait, sont considérées comme équivalentes), le capitaine de chaque équipe concernée désignera un équipier ou une équipière pour partir immédiatement en "Play-off – trou par trou".

b) - Épreuve à deux tours :

- En cas d'égalité, les équipes seront départagées en comparant d'abord leur carte non retenue (cas de mise à l'écart d'une carte sur un seul tour) ou le cumul de leurs cartes non retenues (cas de mise à l'écart d'une carte sur chaque tour), puis si l'égalité persiste, en comparant le cumul de leur meilleure carte sur chaque tour, puis celui de leur meilleure seconde carte sur chaque tour, puis si toutes les cartes d'un tour ont été prises en compte, leur meilleure troisième carte de l'autre tour, puis leur meilleure quatrième carte de cet autre tour, etc.
- Dans le cas où une équipe ne peut pas rendre un score avec la carte ou une des cartes non retenues (disqualification, abandon justifié, forfait), elle sera considérée comme ayant rendu la carte qui possède le plus mauvais score ou qui entraîne le plus mauvais cumul de scores, par rapport à toutes les autres.
- Au cas où l'égalité subsiste après ces départages (situation plausible puisque les cartes non rendues pour raison de disqualification, d'abandon justifié ou de forfait, sont considérées comme équivalentes), le capitaine de chaque équipe concernée désignera un équipier ou une équipière pour partir immédiatement en "Play-off – trou par trou".

10 - INTEMPERIES OU CIRCONSTANCES EXCEPTIONNELLES

10.1 - CHAMPIONNATS INDIVIDUELS EN STROKE PLAY INTEGRAL

Dans le cas où le déroulement d'un championnat régional individuel serait perturbé par des intempéries ou toute autre circonstance exceptionnelle, il faut qu'un tour de Stroke-play au moins ait eu lieu dans son intégralité pour que les titres et trophées régionaux associés soient attribués, sinon le championnat est annulé ou reporté. L'achèvement du premier tour du championnat doit donc obligatoirement être recherché, au besoin en reportant sa conclusion au lendemain ou le cas échéant en l'effectuant en Shot-gun le dernier jour.

Remarque : Dans le cas où le Play-off de départage pour la première place ne peut pas avoir lieu ou se terminer, se reporter au Chapitre 9-1 (Remarques) du présent Règlement.

10.2 - EPREUVES PAR EQUIPES EN STROKE PLAY INTEGRAL

Dans le cas où le déroulement d'une épreuve régionale par équipes serait perturbé par des intempéries ou toute autre circonstance exceptionnelle, les impératifs suivants devront être respectés :

a) - L'achèvement du premier tour doit être recherché, au besoin en le reportant au lendemain. À la fin du dernier jour de l'épreuve, si le premier tour n'a pas pu avoir lieu dans son intégralité, un classement sera établi en tenant compte de tous les scores déjà enregistrés, à la condition que la moitié au moins du nombre de joueurs (ou camps) de chaque équipe ait fini ce tour. Dans le cas contraire l'épreuve sera annulée ou reportée.

b) - Si le premier tour s'est déroulé dans son intégralité mais que le dernier tour ne peut se terminer avant la fin de l'épreuve, il faut que la moitié au moins du nombre de joueurs (ou camps) de chaque équipe ait fini ce dernier tour pour prendre en compte tous les scores de ce tour dans le classement final. A défaut, le classement obtenu à la fin du premier tour est officialisé.

Remarque : Il n'y a pas de mise à l'écart du plus mauvais score de chaque équipe dans un tour inachevé qui compte pour le classement (tous les scores des vagues ayant terminé ce tour inachevé sont pris en compte).

10.3 – EPREUVES JOUEES AUTREMENT QU'EN STROKE PLAY INTEGRAL

Dans le cas où le déroulement d'une épreuve régionale jouée autrement qu'en Stroke-play intégral serait perturbé par des intempéries ou par toute autre circonstance exceptionnelle, les conditions de validation des résultats seront définies dans le Règlement particulier de cette épreuve.

MODALITES D'ORGANISATION ET DE RETRIBUTION DES CLUBS

Ces modalités ne s'appliquent que pour les épreuves suivantes :

- Championnats de Bretagne Individuels Jeunes, Dames, Messieurs, Seniors Dames et Messieurs
- Championnats de Bretagne par équipes des golfs 9 trous, Dames, Messieurs, Seniors Dames et Seniors Messieurs, Vétérans Messieurs
- Toutes les épreuves organisées par les Comités Départementaux (sauf accord particulier)
- La Qualification pour la Promotion Mid-Amateur Messieurs
- Les Promotions inter-régionales organisées sur le territoire de la Ligue de Bretagne
- CAEF

Nombre de journées	Type d'épreuve	Location terrain par jour de compétition	Journée d'entraînement et/ou de reconnaissance
2 ou plus	Épreuve individuelle	1350 € le week-end 1150 € en semaine	Gratuitement la veille pour les joueurs inscrits <u>sauf</u> accord particulier avec le gestionnaire sur les tarifs et/ou la journée
	Épreuve par équipes	1350 € le week-end 1150 € en semaine	Gratuitement la veille pour les joueurs potentiels et limité à 2 départs de 4 personnes <u>sauf</u> accord particulier avec le gestionnaire sur les tarifs et/ou la journée
1	Épreuve individuelle ou par équipes	1350 € le week-end 1150 € en semaine	Pas de journée de reconnaissance <u>sauf</u> accord particulier avec le gestionnaire sur les tarifs et/ou la journée

- **Parcours 9 trous** : 1 150 € maxi (tarif pouvant évoluer notamment pour le Championnat de Bretagne 1 700 € si terrain libre le 2^{ème} jour à 13 h 30, 2 300 € pour 2 jours complets)

- **Jeunes** :
 - Stages : 10 € (accès aux installations)
 - Compétitions, Entraînement : négociations départementales

CATEGORIES D'AGE

MESSIEURS

Catégorie nationale	Millésime	Age	Catégorie internationale
U10	de 2024 à 2014	de 0 à 10 ans	Boys
U12	2013	11 ans	Boys
	2012	12 ans	Boys
U14	2011	13 ans	Boys
	2010	14 ans	Boys
U16	2009	15 ans	Boys
	2008	16 ans	Boys
U18	2007	17 ans	Boys
	2006	18 ans	Boys
Adulte	de 2005 à 2003	de 19 à 21 ans	Youths
Adulte	de 2002 à 2000	de 22 à 24 ans	Amateur
Mid-Amateur	de 1999 à 1985	de 25 à 39 ans	Mid-Amateur
Mid-Amateur 2	de 1984 à 1975	de 40 à 49 ans	Mid-Amateur
Senior 1	de 1974 à 1965	de 50 à 59 ans	Senior
Senior 2	de 1964 à 1955	de 60 à 69 ans	Senior
Senior 3	de 1954 et moins	de 70 ans et plus	Senior

*Pour les compétitions en catégorie d'âge mid-amateur et senior ce n'est pas l'année civile qui est prise en référence mais la veille du premier jour de l'épreuve. Le changement de catégorie se fait à la date d'anniversaire.

DAMES

Catégorie nationale	Millésime	Age	Catégorie internationale
U10	de 2024 à 2014	de 0 à 10 ans	Girls
U12	2013	11 ans	Girls
	2012	12 ans	Girls
U14	2011	13 ans	Girls
	2010	14 ans	Girls
U16	2009	15 ans	Girls
	2008	16 ans	Girls
U18	2007	17 ans	Girls
	2006	18 ans	Girls
Adulte	de 2005 à 2003	de 19 à 21 ans	Ladies Junior
Adulte	de 2002 à 2000	de 22 à 24 ans	Amateur
Mid-Amateur	de 1999 à 1985	de 25 à 39 ans	Mid-Amateur
Mid-Amateur 2	de 1984 à 1975	de 40 à 49 ans	Mid-Amateur
Senior 1	de 1974 à 1965	de 50 à 59 ans	Senior
Senior 2	de 1964 à 1955	de 60 à 69 ans	Senior
Senior 3	de 1954 et moins	de 70 ans et plus	Senior

*Pour les compétitions en catégorie d'âge mid-amateur et senior ce n'est pas l'année civile qui est prise en référence mais la veille du premier jour de l'épreuve. Le changement de catégorie se fait à la date d'anniversaire.

REGLEMENTS DES PROMOTIONS INTER-REGIONALES

4.1.	PROMOTION U16 GARCONS	page 14
4.2.	PROMOTION DAMES	page 15
4.3.	PROMOTION MID-AMATEURS DAMES	page 16
4.4.	PROMOTION SENIORS DAMES	page 17
4.5.	PROMOTION MESSIEURS	page 18
4.6.	PROMOTION MID-AMATEURS MESSIEURS	page 19
4.7.	PROMOTION SENIORS MESSIEURS	page 20

INTERCLUBS PAR EQUIPES
PROMOTION U16 GARCONS
PHASE INTER REGIONALE OUEST
10 et 11 juillet 2024 au Golf de la Baie de St Brieuc

REGLEMENT PARTICULIER DE L'EPREUVE

Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales.
Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements généraux.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Ouvert à une seule équipe par Club qui n'a pas déjà une équipe dans les Divisions Nationales U16 Garçons.

Pour les équipiers : voir le règlement général des épreuves par équipes dans le vade-mecum ffgolf de l'année en cours.

U14 : nés en 2010 ou après et Minimes : 15 et 16 ans, nés en 2009 et 2008.

Epreuve non-fumeur : voir § 1.2-2 (5)

Chariots électriques et appareils de mesure de distance interdits : voir § 1.2-2 (8)

FORME DE JEU

Pour chaque tour, un joueur né en 2010 ou après doit **obligatoirement** faire partie de l'équipe. Le nombre d'équipes sera limité à 24 équipes et elles seront retenues par ordre d'arrivée des inscriptions.

Distance de jeu préconisée :

Sera déterminée par les arbitres au regard des recommandations du vade-mecum ffgolf de l'année en cours. Une seule marque de départ sera utilisée pour l'ensemble des participants quel que soit leur âge et leur index.

Epreuve sur 2 jours :

- 5 joueurs / stroke play / 36 trous / 18 trous par jour
- Les 4 meilleurs scores de chaque tour sont retenus

Les départs du 2^{ème} jour des Promotions peuvent être faits dans l'ordre des scores mais cela reste à la discrétion du Comité de l'épreuve.

Montée en Division Nationale :

Le quota des équipes montant en 3^{ème} division, selon le classement de cette épreuve, est fixé dans le vade-mecum ffgolf de l'année en cours.

ENGAGEMENT

Inscription du Club sur Extranet : <http://xnet.ffgolf.org> au plus tard 1 mois avant le premier jour de l'épreuve.

Inscription des joueurs sur Extranet : <http://xnet.ffgolf.org> au plus tard 7 jours pleins avant le premier jour de l'épreuve.

Pour votre équipe, n'oubliez pas de préciser le nom et les coordonnées du Capitaine de l'équipe.

Attention, si le Capitaine est un joueur de l'équipe, vous devez l'enregistrer 2 fois (dans la liste des équipiers et dans la rubrique Capitaine).

Droits d'inscriptions : 210 € par équipe à régler à la ffgolf (attendre la facture de la ffgolf).

Forfait : Voir § II-2 / FORFAITS du règlement général.

PRIX

Souvenirs offerts par la ffgolf aux clubs montant en 3^{ème} Division.

INTERCLUBS PAR EQUIPES
PROMOTION DAMES IR OUEST
Samedi 18 et Dimanche 19 mai 2024 au Golf du Bois d'O

REGLEMENT PARTICULIER DE L'EPREUVE

Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales.
Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements généraux.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Ouvert à une seule équipe par club qui n'a pas déjà une équipe dans les divisions nationales Dames.

Le nombre d'équipes **sera limité à 24**.

Priorité aux équipes en fonction de l'ordre du mérite 2022 des clubs Dames, puis par ordre d'arrivée des inscriptions sur extranet pour les Clubs ne figurant pas à ce mérite.

Pour les équipiers : voir le règlement général des épreuves par équipes du vadémécum fédéral 2024.

FORME DE JEU

Epreuve sur 2 tours :

- 6 Simples / stroke play / 36 trous / 18 trous par jour
- Les 5 meilleurs scores de chaque tour sont retenus

Les **X meilleures équipes** du classement final de l'épreuve monteront en 3ème Division Nationale (cf Vadémécum ffgolf 2024).

ENGAGEMENT

Inscription du club sur Extranet : <http://xnet.ffgolf.org> **au plus tard 1 mois avant le premier jour de l'épreuve.**

Inscription des joueurs sur Extranet : <http://xnet.ffgolf.org> **au plus tard 7 jours pleins avant le premier jour de l'épreuve.**

Pour votre équipe, n'oubliez pas de préciser le nom et les coordonnées du Capitaine de l'équipe.
Attention, si le Capitaine est un joueur de l'équipe, vous devez l'enregistrer 2 fois (dans la liste des équipiers et dans la rubrique Capitaine).

Droits d'inscriptions : **210 € par équipe**

Forfait : Voir § II-2 / FORFAITS du règlement général.

PRIX

Souvenirs offerts par la **ffgolf** aux clubs montant en 3ème Division.

INTERCLUBS PAR EQUIPES
PROMOTION MID-AMATEURS DAMES
Phase Nationale

EPREUVE ORGANISÉE PAR LA FFGOLF

INTERCLUBS PAR EQUIPES
PROMOTION SENIORS DAMES
Phase Nationale

EPREUVE ORGANISÉE PAR LA FFGOLF

INTERCLUBS PAR EQUIPES
PROMOTION MESSIEURS
PHASE INTER REGIONALE OUEST
SAMEDI 25 ET DIMANCHE 26 MAI 2024 AU GOLF DES SABLES D'OR

REGLEMENT PARTICULIER DE L'EPREUVE

Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales.
Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements généraux.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Ouvert à une seule équipe par club qui n'a pas déjà une équipe dans les divisions nationales.
Le nombre d'équipes **sera limité à 24** :

8 pour les Pays de la Loire.

8 pour la Bretagne (*clubs désignés lors du Bretagne par équipes Messieurs D1 et D2*)

8 pour le Centre-Val de Loire.

Pour les équipiers : voir le règlement général des épreuves par équipes du vadémécum fédéral 2024.

FORME DE JEU

Epreuve sur 2 tours :

- 6 Simples / stroke play / 36 trous / 18 trous par jour
- Les 5 meilleurs scores de chaque tour sont retenus

Les **X meilleures équipes** du classement final de l'épreuve monteront en 4ème Division Nationale (cf Vadémécum ffgolf 2024).

ENGAGEMENT

Inscription du club sur Extranet : <http://xnet.ffgolf.org> **au plus tard 1 mois avant le premier jour de l'épreuve.**

Inscription des joueurs sur Extranet : <http://xnet.ffgolf.org> **au plus tard 7 jours pleins avant le premier jour de l'épreuve.**

Pour votre équipe, n'oubliez pas de préciser le nom et les coordonnées du Capitaine de l'équipe.
Attention, si le Capitaine est un joueur de l'équipe, vous devez l'enregistrer 2 fois (dans la liste des équipiers et dans la rubrique Capitaine).

Droits d'inscriptions : **210 € par équipe**

Forfait : Voir § II-2 / FORFAITS du règlement général.

PRIX

Souvenirs offerts par la **ffgolf** aux clubs montant en 4ème Division.

INTERCLUBS PAR EQUIPES
PROMOTION MID-AMATEURS MESSIEURS
PHASE INTER REGIONALE
SAMEDI 24 ET DIMANCHE 25 JUIN 2023 AU GOLF DU VAL DE L'INDRE

REGLEMENT PARTICULIER DE L'EPREUVE

Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales.
Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements généraux.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Ouvert à une seule équipe par club qui n'a pas déjà une équipe dans les divisions nationales.
Le nombre d'équipes **sera limité à 24** :

8 pour les Pays de la Loire.

8 pour la Bretagne (*clubs désignés lors de la qualification qui aura lieu sur une journée*)

8 pour le Centre-Val de Loire.

Pour les équipiers : voir le règlement général des épreuves par équipes du vadémécum fédéral 2024.

FORME DE JEU

Epreuve sur 2 tours :

- 6 Simples / stroke play / 36 trous / 18 trous par jour
- Les 5 meilleurs scores de chaque tour sont retenus

Les **X meilleures équipes** du classement final de l'épreuve monteront en 4ème Division Nationale (cf Vadémécum ffgolf 2024).

ENGAGEMENT

Inscription du club sur Extranet : <http://xnet.ffgolf.org> **au plus tard 1 mois avant le premier jour de l'épreuve.**

Inscription des joueurs sur Extranet : <http://xnet.ffgolf.org> **au plus tard 7 jours pleins avant le premier jour de l'épreuve.**

Pour votre équipe, n'oubliez pas de préciser le nom et les coordonnées du Capitaine de l'équipe.
Attention, si le Capitaine est un joueur de l'équipe, vous devez l'enregistrer 2 fois (dans la liste des équipiers et dans la rubrique Capitaine).

Droits d'inscriptions : **210 € par équipe**

Forfait : Voir § II-2 / FORFAITS du règlement général.

PRIX

Souvenirs offerts par la **ffgolf** aux clubs montant en 4ème Division.

INTERCLUBS PAR EQUIPES
PROMOTION SENIORS MESSIEURS
PHASE INTER REGIONALE OUEST

SAMEDI 21 ET DIMANCHE 22 SEPTEMBRE 2024 AU GOLF D'ORLEANS DONNERY

REGLEMENT PARTICULIER DE L'EPREUVE

Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales.
Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements généraux.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Ouvert à une seule équipe par club qui n'a pas déjà une équipe dans les divisions nationales.
Le nombre d'équipes **sera limité à 18** :

6 pour les Pays de la Loire.

6 pour la Bretagne (*clubs désignés lors du Bretagne par équipes Seniors Messieurs D1 et D2*)

6 pour le Centre-Val de Loire.

Pour les équipiers : voir le règlement général des épreuves par équipes du vadémécum fédéral 2024.

FORME DE JEU

Epreuve sur 2 tours :

- 6 Simples / stroke play / 36 trous / 18 trous par jour
- Les 5 meilleurs scores de chaque tour sont retenus

Les **X meilleures équipes** du classement final de l'épreuve monteront en 4ème Division Nationale (cf Vadémécum ffgolf 2024).

ENGAGEMENT

Inscription du club sur Extranet : <http://xnet.ffgolf.org> **au plus tard 1 mois avant le premier jour de l'épreuve.**

Inscription des joueurs sur Extranet : <http://xnet.ffgolf.org> **au plus tard 7 jours pleins avant le premier jour de l'épreuve.**

Pour votre équipe, n'oubliez pas de préciser le nom et les coordonnées du Capitaine de l'équipe.
Attention, si le Capitaine est un joueur de l'équipe, vous devez l'enregistrer 2 fois (dans la liste des équipiers et dans la rubrique Capitaine).

Droits d'inscriptions : **210 € par équipe**

Forfait : Voir § II-2 / FORFAITS du règlement général.

PRIX

Souvenirs offerts par la **ffgolf** aux clubs montant en 4ème Division.

CHAMPIONNAT DE BRETAGNE PAR EQUIPES

5.0.	CHAMPIONNAT DE BRETAGNE DAMES DIV. 1	page 22
5.1.	CHAMPIONNAT DE BRETAGNE DAMES DIV. 2	page 24
5.2.	CHAMPIONNAT DE BRETAGNE DAMES DIV. 3	
5.3.	CHAMPIONNAT DE BRETAGNE SENIORS DAMES	page 26
5.4.	CHAMPIONNAT DE BRETAGNE MESSIEURS DIV. 1	page 28
5.5.	CHAMPIONNAT DE BRETAGNE MESSIEURS DIV. 2	page 30
5.6.	CHAMPIONNAT DE BRETAGNE MESSIEURS DIV. 3	
5.7.	QUALIFICATION PROMOTION MID-AMATEURS MESSIEURS	page 32
5.8.	CHAMPIONNAT DE BRETAGNE SENIORS MESSIEURS DIV. 1	page 34
5.9.	CHAMPIONNAT DE BRETAGNE SENIORS MESSIEURS DIV. 2	page 36
5.10.	CHAMPIONNAT DE BRETAGNE SENIORS 2 MESSIEURS	page 38
5.11.	CHAMPIONNAT DE BRETAGNE PAR EQUIPES GOLF 9 TROUS	page 40

CHAMPIONNAT DE BRETAGNE PAR EQUIPES 1^{ère} DIVISION – DAMES

SAMEDI 6 ET DIMANCHE 7 AVRIL 2024 AU GOLF DES ORMES

REGLEMENT PARTICULIER DE L'EPREUVE

Ce règlement complète le "règlement spécifique des épreuves organisées par la Ligue de Bretagne" de l'année en cours.

Les conditions de ce règlement particulier priment celles du règlement spécifique des épreuves organisées par la Ligue de Bretagne.

PARTICIPATION AU CHAMPIONNAT DE BRETAGNE

Pour les clubs :

Liste des clubs appartenant à la 1^{ère} Division selon le classement du Championnat de Bretagne 2023 :

Les Ormes	St Cast	Baden	La Freslonnière
Cesson Sévigné	Fréhel Sables d'Or	Odet	Dinard
St Laurent	Rennes St Jacques	Brest les Abers	Ploemeur Océan

Pour les équipières : index inférieur ou égal à 26.4 à la date limite d'inscription des Clubs.

Conditions de participation :

Se référer au règlement général spécifique des épreuves fédérales par équipes du vade-mecum fédéral de l'année en cours.

Note : Les clubs de 1^{ère} division déclarant forfait avant la date limite d'inscription seront rétrogradés en 3^{ème} division et remplacés par les clubs les mieux classés du championnat de 2^{ème} division de l'année précédente.

FORME DE JEU

Premier jour : 4 joueuses / Stroke-play / 18 trous.

Second jour : 2 Foursomes / Stroke-play / 18 trous.

Marques de départ : Repères Bleus

Classement : Addition des 5 meilleurs scores retenus des 2 jours.

Départage : Comparaison de la carte non retenue, puis si besoin de la meilleure carte des deux tours, puis de la seconde meilleure carte des deux tours, etc. (cf. § 9-2 du Règlement spécifique de la Ligue).

Mouvements en Divisions Régionales : Les équipes classées de 10 à 12 descendent en 2^{ème} division.

Note : L'équipe proclamée "Championne de Bretagne de l'année" sera exclusivement issue de la 1^{ère} Division.

DEPARTS ET ORDRE DE JEU

Le tirage des départs est fait dans l'ordre des résultats de l'année précédente.

Simple et Foursomes : Les joueuses portées sur la fiche de composition d'équipe pourront jouer dans un ordre quelconque (défini par leur capitaine d'équipe) en se présentant aux départs prévus pour leur équipe.

INTEMPERIES ET CIRCONSTANCES EXCEPTIONNELLES

Dans le cas où le déroulement du Championnat de Bretagne par équipes serait perturbé par des intempéries ou toute autre circonstance exceptionnelle, les impératifs suivants devront être respectés :

1) - L'achèvement du premier tour doit être recherché, au besoin en le reportant au lendemain (avec les mêmes équipières). Si le premier tour n'a pas pu être achevé à la fin du dernier jour du championnat, un classement sera établi en prenant en compte le score des joueurs appartenant aux vagues ayant fini le tour, à la condition que la moitié au moins des vagues de ce tour soit rentrée. Dans le cas contraire le titre et le trophée associés à cet événement ne seront pas attribués et le championnat sera annulé ou reporté.

2) - Si le premier tour s'est déroulé dans son intégralité mais que le dernier tour ne peut se terminer avant la fin du championnat, il faut que la moitié au moins des vagues de ce dernier tour soit rentrée pour que le score des joueurs de ces vagues soit pris en compte dans le classement final. A défaut, le classement obtenu à la fin du premier tour est officialisé.

Note : Il n'y a pas de mise à l'écart du plus mauvais score de chaque équipe dans un tour inachevé qui compte pour le classement (tous les scores des vagues ayant terminé ce tour inachevé sont pris en compte).

ENGAGEMENT

MODALITES des INSCRIPTIONS

L'inscription se fait en 3 étapes :

1. Le Club est inscrit sur Liste d'attente et peut préinscrire les joueurs de son équipe.
2. La Ligue validera l'inscription du Club uniquement à la réception du paiement (par chèque ou virement à la Ligue) 15 jours pleins avant le 1^{er} jour de l'épreuve.
3. Le Club doit inscrire ses joueurs 7 jours pleins avant le 1^{er} jour de l'épreuve.

Droits d'engagement : 190 €uros.

Rappel : le nombre maximum d'équipiers pouvant être inscrits est égal au double du nombre d'équipiers qui joueront en stroke-play.

CONDITIONS PARTICULIERES

Épreuve "non-fumeur"

Se référer au Règlement des compétitions et Règles Locales Permanentes Fédérales (Hard Card).

REMISE DES PRIX

30 minutes environ après la fin de l'épreuve au Club House du Golf.

CHAMPIONNAT DE BRETAGNE PAR EQUIPES 2^{ème} DIVISION DAMES

SAMEDI 6 ET DIMANCHE 7 AVRIL 2024 AU GOLF DES ORMES

REGLEMENT PARTICULIER DE L'EPREUVE

Ce règlement complète le "règlement spécifique des épreuves organisées par la Ligue de Bretagne" de l'année en cours.

Les conditions de ce règlement particulier priment celles du règlement spécifique des épreuves organisées par la Ligue de Bretagne.

PARTICIPATION AU CHAMPIONNAT DE BRETAGNE

Pour les clubs :

Liste des clubs appartenant à la 2^{ème} Division selon le classement du Championnat de Bretagne 2023 :

Val Quéven	Trémereuc	St Samson	Pléneuf Val André
St Malo	Cicé Blossac	Kerbernez	Cornouaille
Brest Iroise	Baie de St Brieuc	Pen ar Bed	Lac au Duc

Pour les équipières : index inférieur ou égal à 26.4 à la date limite d'inscription des Clubs.

Conditions de participation :

Se référer au règlement général spécifique des épreuves fédérales par équipes du vade-mecum fédéral de l'année en cours.

Note : Les clubs de 2^{ème} division déclarant forfait avant la date limite d'inscription seront rétrogradés en 3^{ème} division.

FORME DE JEU

Premier jour : 4 joueuses / Score Maximum* / 18 trous.

Second jour : 2 Foursomes / Score Maximum* / 18 trous.

Marques de départ : Repères Rouges

Classement : Addition des 5 meilleurs scores retenus des 2 jours.

Départage : Comparaison de la carte non retenue, puis si besoin de la meilleure carte des deux tours, puis de la seconde meilleure carte des deux tours, etc. (cf. § 9-2 du Règlement spécifique de la Ligue).

Note : L'équipe proclamée "Championne de Bretagne de l'année" sera exclusivement issue de la 1^{ère} Division.

**Score Maximum : le nombre maximal de coups (à savoir les coups joués et tous les coups de pénalités) sur chaque trou est limité à + 4. Les scores seront donc plafonnés à 7 pour un par 3, 8 pour un par 4, et 9 pour un par 5.*

DEPARTS ET ORDRE DE JEU

Le tirage des départs est fait dans l'ordre des résultats de l'année précédente. Les clubs engagés n'ayant pas participé à l'épreuve de l'année précédente sont placés à la suite.

Simple et Foursomes : Les joueuses portées sur la fiche de composition d'équipe pourront jouer dans un ordre quelconque (défini par leur capitaine d'équipe) en se présentant aux départs prévus pour leur équipe.

INTEMPERIES ET CIRCONSTANCES EXCEPTIONNELLES

Dans le cas où le déroulement du Championnat de Bretagne par équipes serait perturbé par des intempéries ou toute autre circonstance exceptionnelle, les impératifs suivants devront être respectés :

1) - L'achèvement du premier tour doit être recherché, au besoin en le reportant au lendemain (avec les mêmes équipières). Si le premier tour n'a pas pu être achevé à la fin du dernier jour du championnat, un classement sera établi en prenant en compte le score des joueurs appartenant aux vagues ayant fini le tour, à la condition que la moitié au moins des vagues de ce tour soit rentrée. Dans le cas contraire le titre et le trophée associés à cet événement ne seront pas attribués et le championnat sera annulé ou reporté.

2) - Si le premier tour s'est déroulé dans son intégralité mais que le dernier tour ne peut se terminer avant la fin du championnat, il faut que la moitié au moins des vagues de ce dernier tour soit rentrée pour que le score des joueurs de ces vagues soit pris en compte dans le classement final. À défaut, le classement obtenu à la fin du premier tour est officialisé.

Note : Il n'y a pas de mise à l'écart du plus mauvais score de chaque équipe dans un tour inachevé qui compte pour le classement (tous les scores des vagues ayant terminé ce tour inachevé sont pris en compte).

EVOLUTION EN DIVISIONS REGIONALES

Les trois premiers clubs montent en 1^{ère} division régionale.

Les clubs classés de la 4^{ème} à la 9^{ème} place restent en 2^{ème} division régionale.

Les clubs classés à partir de la 10^{ème} place descendent en 3^{ème} division régionale.

ENGAGEMENT

MODALITES des INSCRIPTIONS

L'inscription se fait en 3 étapes :

1. Le Club est inscrit sur Liste d'attente et peut préinscrire les joueurs de son équipe.
2. La Ligue validera l'inscription du Club uniquement à la réception du paiement (par chèque ou virement à la Ligue) 15 jours pleins avant le 1^{er} jour de l'épreuve.
3. Le Club doit inscrire ses joueurs 7 jours pleins avant le 1^{er} jour de l'épreuve.

Pour votre équipe, n'oubliez pas de préciser le nom et les coordonnées du Capitaine de l'équipe.

Attention, si le Capitaine est un joueur de l'équipe, vous devez l'enregistrer 2 fois (dans la liste des équipiers et dans la rubrique Capitaine).

Droits d'engagement : 190 €uros.

Rappel : le nombre maximum d'équipières pouvant être inscrits est égal au double du nombre d'équipières qui joueront en score maximum.

CONDITIONS PARTICULIERES

Epreuve "non-fumeur"

Se référer au Règlement des compétitions et Règles Locales Permanentes Fédérales (Hard Card).

REMISE DES PRIX

30 minutes environ après la fin de l'épreuve au Club House du Golf.

CHAMPIONNAT DE BRETAGNE PAR EQUIPES 3^{ème} DIVISION DAMES

SAMEDI 13 AVRIL 2024 AU GOLF DE BOISGELIN

REGLEMENT PARTICULIER DE L'EPREUVE

Ce règlement complète le "règlement spécifique des épreuves organisées par la Ligue de Bretagne" de l'année en cours.

Les conditions de ce règlement particulier priment celles du règlement spécifique des épreuves organisées par la Ligue de Bretagne.

PARTICIPATION AU CHAMPIONNAT DE BRETAGNE

Pour les clubs :

La 3^{ème} division est ouverte aux Clubs de la Ligue de Bretagne ne faisant pas partie de la 1^{ère} ou de la 2^{ème} division et répondant aux conditions de participation décrites ci-dessous.

Pour les équipières : index inférieur ou égal à 26.4 à la date limite d'inscription des Clubs.

Conditions de participation :

Se référer au règlement général spécifique des épreuves fédérales par équipes du vade-mecum fédéral de l'année en cours.

FORME DE JEU

Un seul tour : 4 joueuses / Score Maximum* / 18 trous.

Marques de départ : Repères Rouges

Classement : Addition des 3 meilleurs scores retenus sur 4.

Départage : Comparaison de la carte non retenue, puis si besoin de la meilleure carte, puis de la seconde meilleure carte, etc. (cf. § 9-2 du Règlement spécifique de la Ligue).

Mouvements en Divisions Régionales : Les équipes classées de 1 à 3 montent en 2^{ème} division.

Note : L'équipe proclamée "Championne de Bretagne de l'année" sera exclusivement issue de la 1^{ère} Division.

**Score Maximum : le nombre maximal de coups (à savoir les coups joués et tous les coups de pénalités) sur chaque trou est limité à + 4. Les scores seront donc plafonnés à 7 pour un par 3, 8 pour un par 4, et 9 pour un par 5.*

DEPARTS ET ORDRE DE JEU

Le tirage des départs est fait dans l'ordre des résultats de l'année précédente. Les clubs engagés n'ayant pas participé à l'épreuve de l'année précédente sont placés à la suite.

Les joueuses portées sur la fiche de composition d'équipe pourront jouer dans un ordre quelconque (défini par leur capitaine d'équipe) en se présentant aux départs prévus pour leur équipe.

INTEMPERIES ET CIRCONSTANCES EXCEPTIONNELLES

Dans le cas où le déroulement du Championnat de Bretagne par équipes serait perturbé par des intempéries ou toute autre circonstance exceptionnelle, les impératifs suivants devront être respectés :

L'achèvement du tour doit être recherché. Si le tour n'a pas pu être achevé un classement sera établi en prenant en compte le score des joueurs appartenant aux vagues ayant fini le tour, à la condition qu'au moins deux vagues du tour soient rentrées. Dans le cas contraire les titres et trophées associés à cet événement ne seront pas attribués et le championnat sera annulé ou reporté.

Note : Il n'y a pas de mise à l'écart du plus mauvais score de chaque équipe qui compte pour le classement (tous les scores des vagues ayant terminé le tour inachevé sont pris en compte).

ENGAGEMENT

MODALITES des INSCRIPTIONS

L'inscription se fait en 3 étapes :

1. Le Club est inscrit sur Liste d'attente et peut préinscrire les joueurs de son équipe.
2. La Ligue validera l'inscription du Club uniquement à la réception du paiement (par chèque ou virement à la Ligue) 15 jours pleins avant le 1^{er} jour de l'épreuve.
3. Le Club doit inscrire ses joueurs 7 jours pleins avant le 1^{er} jour de l'épreuve.

Pour votre équipe, n'oubliez pas de préciser le nom et les coordonnées du Capitaine de l'équipe. Attention, si le Capitaine est un joueur de l'équipe, vous devez l'enregistrer 2 fois (dans la liste des équipiers et dans la rubrique Capitaine).

Droits d'engagement : 120 Euros.

Rappel : le nombre maximum d'équipières pouvant être inscrits est égal au double du nombre d'équipières qui joueront en score maximum.

CONDITIONS PARTICULIERES

Epreuve "non-fumeur"

Se référer au Règlement des compétitions et Règles Locales Permanentes Fédérales (Hard Card).

REMISE DES PRIX

30 minutes environ après la fin de l'épreuve au Club House du Golf.

CHAMPIONNAT DE BRETAGNE PAR EQUIPES SENIORS DAMES

JEUDI 30 MAI 2024 AU GOLF DE LA FRESLONNIERE

REGLEMENT PARTICULIER DE L'EPREUVE

Ce règlement complète le "règlement spécifique des épreuves organisées par la Ligue de Bretagne" de l'année en cours.

Les conditions de ce règlement particulier priment celles du règlement spécifique des épreuves organisées par la Ligue de Bretagne.

PARTICIPATION AU CHAMPIONNAT DE BRETAGNE

Conditions de participation :

Se référer au règlement général spécifique des épreuves fédérales par équipes du vade-mecum fédéral de l'année en cours.

Pour les équipières : ouvert aux joueuses ayant 50 ans ou plus la veille de l'épreuve, et ayant un index inférieur ou égal à 26.4 à la date limite d'inscription des Clubs.

FORME DE JEU

Un seul tour : 4 joueuses / stroke play / 18 trous - Les 3 meilleurs scores "Bruts" sont retenus.

Marques de départ : Repères Rouges

Classement : par addition des 3 meilleurs scores. Toute équipe ayant déclaré forfait sera classée en dernière position.

Départage : par comparaison des cartes non retenues, puis si besoin des meilleures cartes, puis des secondes meilleures cartes, etc. (cf. § 9-2 du Règlement spécifique de la Ligue).

DEPARTS ET ORDRE DE JEU

Le tirage des départs est fait dans l'ordre des résultats de l'année précédente. Les clubs engagés n'ayant pas participé à l'épreuve de l'année précédente sont placés à la suite.

Ordre de jeu : Les joueuses portées sur la fiche de composition d'équipe pourront jouer dans un ordre quelconque (défini par leur capitaine d'équipe) en se présentant aux départs prévus pour leur équipe.

INTEMPERIES ET CIRCONSTANCES EXCEPTIONNELLES

Dans le cas où le déroulement du Championnat de Bretagne par équipe serait perturbé par des intempéries ou toute autre circonstance exceptionnelle, les impératifs suivants devront être respectés :

L'achèvement du tour doit être recherché. Si le tour n'a pas pu être achevé un classement sera établi en prenant en compte le score des joueurs appartenant aux vagues ayant fini le tour, à la condition qu'au moins deux vagues du tour soient rentrées. Dans le cas contraire les titres et trophées associés à cet évènement ne seront pas attribués et le championnat sera annulé ou reporté.

Note : Il n'y a pas de mise à l'écart du plus mauvais score de chaque équipe dans un tour inachevé qui compte pour le classement (tous les scores des vagues ayant terminé ce tour inachevé sont pris en compte).

ENGAGEMENT

MODALITES des INSCRIPTIONS

L'inscription se fait en 3 étapes :

1. Le Club est inscrit sur Liste d'attente et peut préinscrire les joueurs de son équipe.
2. La Ligue validera l'inscription du Club uniquement à la réception du paiement (par chèque ou virement à la Ligue) 15 jours pleins avant le 1^{er} jour de l'épreuve.
3. Le Club doit inscrire ses joueurs 7 jours pleins avant le 1^{er} jour de l'épreuve.

Pour votre équipe, n'oubliez pas de préciser le nom et les coordonnées du Capitaine de l'équipe. Attention, si le Capitaine est un joueur de l'équipe, vous devez l'enregistrer 2 fois (dans la liste des équipiers et dans la rubrique Capitaine).

Droits d'engagement : 120 €uros.

Rappel : le nombre maximum d'équipières pouvant être inscrits est égal au double du nombre d'équipières qui joueront en stroke-play.

REMISE DES PRIX

30 minutes environ après la fin de l'épreuve au Club House du Golf

CHAMPIONNAT de BRETAGNE par EQUIPES 1^{ère} DIVISION – MESSIEURS

SAMEDI 13 ET DIMANCHE 14 AVRIL 2024 AU ST MALO GOLF RESORT

REGLEMENT PARTICULIER DE L'EPREUVE

Ce règlement complète le "règlement spécifique des épreuves organisées par la Ligue de Bretagne" de l'année en cours. Les conditions de ce règlement particulier priment celles du règlement spécifique des épreuves organisées par la Ligue de Bretagne.

PARTICIPATION AU CHAMPIONNAT DE BRETAGNE

Liste des clubs appartenant à la 1^{ère} Division suite au classement du Championnat de Bretagne 2023 :

DINARD	LA FRESLONNIERE	VAL QUEVEN	ST SAMSON
LES ORMES	BAIE DE MORLAIX	CICE BLOSSAC	RENNES ST JACQUES
ST LAURENT	ODET	ST CAST	CORNOUAILLE
ST MALO	BREST IROISE	CAP MALO	LANCIEUX

Pour les équipiers : index inférieur ou égal à 21.4 à la date limite d'inscription des Clubs.

Qualification pour la Promotion interrégionale : Les Championnats de Bretagne par équipes 1^{ère} et 2^{ème} division Messieurs constituent des épreuves qualificatives pour les clubs n'évoluant pas déjà en Division nationale et qui souhaitent accéder à la Promotion interrégionale.

La Ligue de Bretagne dispose chaque année d'un quota de 8 places. Ces places sont attribuées en priorité aux clubs qui redescendent de la 4^{ème} division nationale et qui souhaitent participer à cette promotion.

Afin de procéder à l'attribution des places restantes, un classement de sélection sera créé à l'issue des Championnats de Bretagne 1^{ère} et 2^{ème} division :

- Les 12 premiers clubs du classement de 1^{ère} division, puis
- Les 4 premiers clubs montant de 2^{ème} division puis,
- Les 4 clubs descendant de 1^{ère} division ainsi qu'à la suite, le reliquat du classement de la 2^{ème} division.

Les places restantes disponibles pour la Promotion interrégionale seront attribuées en priorité aux meilleurs clubs éligibles dans l'ordre de ce classement de sélection.

Remarque : En cas d'impossibilité d'entériner le résultat de l'une (ou des deux divisions) du Championnat de Bretagne par équipes de l'année en cours avant la date limite d'inscription à la "Promotion interrégionale", et par conséquent d'établir le groupe de sélection décrit ci-dessus, le classement de chaque division de l'année précédente sera pris en compte.

Note 1 : Toute équipe ayant déclaré forfait pour le Championnat de Bretagne par équipes sera classée en dernière position de sa division puis rétrogradée en 3^{ème} division pour l'année suivante. Elle ne pourra pas participer à la Promotion interrégionale.

Note 2 : Les Clubs candidats à la Promotion devront le préciser impérativement au moment de l'inscription au Championnat de Bretagne par équipes.

Note 3 : Seuls les Clubs répondant aux conditions de participation du Règlement général spécifique des épreuves fédérales amateurs par équipes du Vade-mecum ffgolf de l'année en cours pourront prétendre à la qualification pour la Promotion interrégionale et accéder à la 1^{ère} division régionale.

FORME DE JEU

Premier jour : 6 joueurs / Stroke-play / 18 trous.

Second jour : 3 Foursomes / Stroke-play / 18 trous.

Marques de départ : Repères Blancs

Classement : Addition des 8 meilleurs scores retenus des 2 jours.

Départage : Comparaison de la carte non retenue, puis si besoin de la meilleure carte des deux tours, puis de la seconde meilleure carte des deux tours, etc. (cf. § 9-2 du Règlement spécifique de la Ligue).

Mouvements en Divisions Régionales : Les équipes classées de 13 à 16 descendent en 2^{ème} division.

Note : L'équipe proclamée "Championne de Bretagne de l'année" sera exclusivement issue de la 1^{ère} Division.

DEPARTS ET ORDRE DE JEU

Le tirage des départs est fait dans l'ordre des résultats de l'année précédente. Les clubs accédant de la 2^{ème} Division sont classés à la suite.

Simple et Foursomes : Les joueurs portés sur la fiche de composition d'équipe pourront jouer dans un ordre quelconque (défini par leur capitaine d'équipe) en se présentant aux départs prévus pour leur équipe.

INTEMPERIES ET CIRCONSTANCES EXCEPTIONNELLES

Dans le cas où le déroulement du Championnat de Bretagne par équipes serait perturbé par des intempéries ou toute autre circonstance exceptionnelle, les impératifs suivants devront être respectés :

1) - L'achèvement du premier tour doit être recherché, au besoin en le reportant au lendemain (avec les mêmes équipiers). Si le premier tour n'a pas pu être achevé à la fin du dernier jour du championnat, un classement sera établi en prenant en compte le score des joueurs appartenant aux vagues ayant fini le tour, à la condition que la moitié au moins des vagues de ce tour soit rentrée. Dans le cas contraire le titre et le trophée associés à cet événement ne seront pas attribués et le championnat sera annulé ou reporté.

2) - Si le premier tour s'est déroulé dans son intégralité mais que le dernier tour ne peut se terminer avant la fin du championnat, il faut qu'au moins une vague de ce dernier tour soit rentrée pour que le score des joueurs de ces vagues soit pris en compte dans le classement final. À défaut, le classement obtenu à la fin du premier tour est officialisé.

Note : Il n'y a pas de mise à l'écart du plus mauvais score de chaque équipe dans un tour inachevé qui compte pour le classement (tous les scores des vagues ayant terminé ce tour inachevé sont pris en compte).

ENGAGEMENT

MODALITES des INSCRIPTIONS

L'inscription se fait en 3 étapes :

1. Le Club est inscrit sur Liste d'attente et peut préinscrire les joueurs de son équipe.
2. La Ligue validera l'inscription du Club uniquement à la réception du paiement (par chèque ou virement à la Ligue) 15 jours pleins avant le 1^{er} jour de l'épreuve.
3. Le Club doit inscrire ses joueurs 7 jours pleins avant le 1^{er} jour de l'épreuve.

Pour votre équipe, n'oubliez pas de préciser le nom et les coordonnées du Capitaine de l'équipe.

Attention, si le Capitaine est un joueur de l'équipe, vous devez l'enregistrer 2 fois (dans la liste des équipiers et dans la rubrique Capitaine).

Droits d'engagement : 210 Euros.

Rappel : le nombre maximum d'équipiers pouvant être inscrits est égal au double du nombre d'équipiers qui joueront en stroke-play.

CONDITIONS PARTICULIERES

Épreuve "non-fumeur"

Se référer au Règlement des compétitions et Règles Locales Permanentes Fédérales (Hard Card).

REMISE DES PRIX

30 minutes environ après la fin de l'épreuve au Club House du Golf

CHAMPIONNAT de BRETAGNE par EQUIPES 2^{ème} DIVISION MESSIEURS

SAMEDI 13 ET DIMANCHE 14 AVRIL 2024 AU GOLF DE PLOEMEUR OCEAN

REGLEMENT PARTICULIER DE L'EPREUVE

Ce règlement complète le "règlement spécifique des épreuves organisées par la Ligue de Bretagne" de l'année en cours. Les conditions de ce règlement particulier priment celles du règlement spécifique des épreuves organisées par la Ligue de Bretagne.

PARTICIPATION AU CHAMPIONNAT DE BRETAGNE

Liste des clubs appartenant à la 2^{ème} Division suite au classement du Championnat de Bretagne 2023 :

PLOEMEUR OCEAN	BADEN	PLENEUF VAL ANDRE	BELLE ILE
BOISGELIN	FREHEL SABLES D'OR	LAC AU DUC	BAUE DE ST BRIEUC
BREST LES ABERS	RHUYS KERVER	UP N GOLF	CHATEAU DU BOIS GUY
CADEN	BEGARD	VANNES ATLANTHEIX	PEN AR BED

Pour les équipiers : index inférieur ou égal à 26.4 à la date limite d'inscription des Clubs.

Conditions de participation :

Se référer au règlement général spécifique des épreuves fédérales par équipes du vade-mecum fédéral de l'année en cours.

Qualification pour la Promotion interrégionale : Les Championnats de Bretagne par équipes 1^{ère} et 2^{ème} division Messieurs constituent des épreuves qualificatives pour les clubs n'évoluant pas déjà en Division nationale et qui souhaitent accéder à la Promotion interrégionale.

La Ligue de Bretagne dispose chaque année d'un quota de 8 places. Ces places sont attribuées en priorité aux clubs qui redescendent de la 4^{ème} division nationale et qui souhaitent participer à cette promotion.

Afin de procéder à l'attribution des places restantes, un classement de sélection sera créé à l'issue des Championnats de Bretagne 1^{ère} et 2^{ème} division :

- Les 12 premiers clubs du classement de 1^{ère} division, puis
- Les 4 premiers clubs montant de 2^{ème} division puis,
- Les 4 clubs descendant de 1^{ère} division ainsi qu'à la suite, le reliquat du classement de la 2^{ème} division.

Les places restantes disponibles pour la Promotion interrégionale seront attribuées en priorité aux meilleurs clubs éligibles dans l'ordre de ce classement de sélection.

Remarque : En cas d'impossibilité d'entériner le résultat de l'une (ou des deux divisions) du Championnat de Bretagne par équipes de l'année en cours avant la date limite d'inscription à la "Promotion interrégionale", et par conséquent d'établir le groupe de sélection décrit ci-dessus, le classement de chaque division de l'année précédente sera pris en compte.

Note 1 : Toute équipe ayant déclaré forfait pour le Championnat de Bretagne par équipes sera classée en dernière position de sa division puis rétrogradée en 3^{ème} division pour l'année suivante. Elle ne pourra pas participer à la Promotion interrégionale.

Note 2 : Les Clubs candidats à la Promotion devront le préciser impérativement au moment de l'inscription au Championnat de Bretagne par équipes.

Note 3 : Seuls les Clubs répondant aux conditions de participation du Règlement général spécifique des épreuves fédérales amateurs par équipes du Vade-mecum ffgolf de l'année en cours pourront prétendre à la qualification pour la Promotion interrégionale et accéder à la 1^{ère} division régionale.

FORME DE JEU

Premier jour : 6 joueurs / Stroke-play / 18 trous.

Second jour : 3 Foursomes / Stroke-play / 18 trous.

Marques de départ : Repères Blancs

Classement : Addition des 8 meilleurs scores retenus des 2 jours.

Départage : Comparaison de la carte non retenue, puis si besoin de la meilleure carte des deux tours, puis de la seconde meilleure carte des deux tours, etc. (cf. § 9-2 du Règlement spécifique de la Ligue).

Note : L'équipe proclamée "Championne de Bretagne de l'année" sera exclusivement issue de la 1^{ère} Division.

EVOLUTION EN DIVISIONS REGIONALES

Les quatre premiers clubs montent en 1^{ère} division régionale.

Les clubs classés de la 5^{ème} à la 12^{ème} place restent en 2^{ème} division régionale.

Les clubs classés à partir de la 13^{ème} place descendent en 3^{ème} division régionale.

DEPARTS ET ORDRE DE JEU

Le tirage des départs est fait dans l'ordre des résultats de l'année précédente. Les nouveaux clubs sont classés à la suite.

Simple et Foursomes : Les joueurs portés sur la fiche de composition d'équipe pourront jouer dans un ordre quelconque (défini par leur capitaine d'équipe) en se présentant aux départs prévus pour leur équipe.

INTEMPERIES ET CIRCONSTANCES EXCEPTIONNELLES

Dans le cas où le déroulement du Championnat de Bretagne par équipes serait perturbé par des intempéries ou toute autre circonstance exceptionnelle, les impératifs suivants devront être respectés :

1) - L'achèvement du premier tour doit être recherché, au besoin en le reportant au lendemain (avec les mêmes équipiers). Si le premier tour n'a pas pu être achevé à la fin du dernier jour du championnat, un classement sera établi en prenant en compte le score des joueurs appartenant aux vagues ayant fini le tour, à la condition que la moitié au moins des vagues de ce tour soit rentrée. Dans le cas contraire le titre et le trophée associés à cet événement ne seront pas attribués et le championnat sera annulé ou reporté.

2) - Si le premier tour s'est déroulé dans son intégralité mais que le dernier tour ne peut se terminer avant la fin du championnat, il faut qu'au moins une vague de ce dernier tour soit rentrée pour que le score des joueurs de ces vagues soit pris en compte dans le classement final. À défaut, le classement obtenu à la fin du premier tour est officialisé.

Note : Il n'y a pas de mise à l'écart du plus mauvais score de chaque équipe dans un tour inachevé qui compte pour le classement (tous les scores des vagues ayant terminé ce tour inachevé sont pris en compte).

ENGAGEMENT

MODALITES des INSCRIPTIONS

L'inscription se fait en 3 étapes :

1. Le Club est inscrit sur Liste d'attente et peut préinscrire les joueurs de son équipe.
2. La Ligue validera l'inscription du Club uniquement à la réception du paiement (par chèque ou virement à la Ligue) 15 jours pleins avant le 1^{er} jour de l'épreuve.
3. Le Club doit inscrire ses joueurs 7 jours pleins avant le 1^{er} jour de l'épreuve.

Pour votre équipe, n'oubliez pas de préciser le nom et les coordonnées du Capitaine de l'équipe.

Attention, si le Capitaine est un joueur de l'équipe, vous devez l'enregistrer 2 fois (dans la liste des équipiers et dans la rubrique Capitaine).

Droits d'engagement : 210 Euros.

Rappel : le nombre maximum d'équipiers pouvant être inscrits est égal au double du nombre d'équipiers qui joueront en stroke-play.

CONDITIONS PARTICULIERES

Epreuve "non-fumeur"

Se référer au Règlement des compétitions et Règles Locales Permanentes Fédérales (Hard Card).

REMISE DES PRIX

30 minutes environ après la fin de l'épreuve au Club House du Golf

CHAMPIONNAT DE BRETAGNE PAR EQUIPES

3^{ème} DIVISION MESSIEURS

SAMEDI 13 AVRIL 2024 AU GOLF DE BOISGELIN

REGLEMENT PARTICULIER DE L'EPREUVE

Ce règlement complète le "règlement spécifique des épreuves organisées par la Ligue de Bretagne" de l'année en cours. Les conditions de ce règlement particulier priment celles du règlement spécifique des épreuves organisées par la Ligue de Bretagne.

PARTICIPATION AU CHAMPIONNAT DE BRETAGNE

Pour les clubs :

La 3^{ème} division est ouverte aux Clubs de la Ligue de Bretagne ne faisant pas partie de la 1^{ère} ou de la 2^{ème} division et répondant aux conditions de participation décrites ci-dessous.

Conditions de participation :

Se référer au règlement général spécifique des épreuves fédérales par équipes du vade-mecum fédéral de l'année en cours.

Pour les équipiers : index inférieur ou égal à 26.4 à la date limite d'inscription des Clubs.

Mouvements en Divisions Régionales : Les équipes classées de 1 à 4 montent en 2^{ème} division.

Rappel Qualification pour la Promotion interrégionale : Seuls les Championnats de Bretagne par équipes 1^{ère} et 2^{ème} division Messieurs constituent des épreuves qualificatives pour les clubs n'évoluant pas déjà en Division nationale et qui souhaitent accéder à la Promotion interrégionale (cf règlement D1 et D2).

FORME DE JEU

Un seul tour : 6 joueurs / Stroke-play / 18 trous.

Marques de départ : Repères Blancs

Classement : Addition des 5 meilleurs scores retenus sur les 6.

Départage : Comparaison de la carte non retenue, puis si besoin de la meilleure carte, puis de la seconde meilleure carte, etc. (cf. § 9-2 du Règlement spécifique de la Ligue).

Note : L'équipe proclamée "Championne de Bretagne de l'année" sera exclusivement issue de la 1^{ère} Division.

DEPARTS ET ORDRE DE JEU

Le tirage des départs est fait dans l'ordre des résultats de l'année précédente. Les nouveaux clubs sont classés à la suite.

Les joueurs portés sur la fiche de composition d'équipe pourront jouer dans un ordre quelconque (défini par leur capitaine d'équipe) en se présentant aux départs prévus pour leur équipe.

INTEMPERIES ET CIRCONSTANCES EXCEPTIONNELLES

Dans le cas où le déroulement du Championnat de Bretagne par équipes serait perturbé par des intempéries ou toute autre circonstance exceptionnelle, les impératifs suivants devront être respectés :

L'achèvement du tour doit être recherché. Si le tour n'a pas pu être achevé un classement sera établi en prenant en compte le score des joueurs appartenant aux vagues ayant fini le tour, à la condition qu'au moins deux vagues du tour soient rentrées. Dans le cas contraire les titres et trophées associés à cet événement ne seront pas attribués et le championnat sera annulé ou reporté.

Note : Il n'y a pas de mise à l'écart du plus mauvais score de chaque équipe qui compte pour le classement (tous les scores des vagues ayant terminé le tour inachevé sont pris en compte).

ENGAGEMENT

MODALITES des INSCRIPTIONS

L'inscription se fait en 3 étapes :

1. Le Club est inscrit sur Liste d'attente et peut préinscrire les joueurs de son équipe.
2. La Ligue validera l'inscription du Club uniquement à la réception du paiement (par chèque ou virement à la Ligue) 15 jours pleins avant le 1^{er} jour de l'épreuve.
3. Le Club doit inscrire ses joueurs 7 jours pleins avant le 1^{er} jour de l'épreuve.

Pour votre équipe, n'oubliez pas de préciser le nom et les coordonnées du Capitaine de l'équipe.

Attention, si le Capitaine est un joueur de l'équipe, vous devez l'enregistrer 2 fois (dans la liste des équipiers et dans la rubrique Capitaine).

Droits d'engagement : 150 €uros.

Rappel : le nombre maximum d'équipiers pouvant être inscrits est égal au double du nombre d'équipiers qui joueront en stroke-play.

CONDITIONS PARTICULIERES

Epreuve "non-fumeur"

Se référer au Règlement des compétitions et Règles Locales Permanentes Fédérales (Hard Card).

REMISE DES PRIX

30 minutes environ après la fin de l'épreuve au Club House du Golf

QUALIFICATION PROMOTION MID-AMATEURS MESSIEURS

SAMEDI 6 AVRIL 2024 AU GOLF DE ST CAST

REGLEMENT PARTICULIER DE L'EPREUVE

Ce règlement complète le "règlement spécifique des épreuves organisées par la Ligue de Bretagne" de l'année en cours. Les conditions de ce règlement particulier priment celles du règlement spécifique des épreuves organisées par la Ligue de Bretagne.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Pour les clubs :

- Réservé aux clubs qui n'ont pas d'équipes en Divisions Nationales Mid-amateur Messieurs
- Une seule équipe par club.

Conditions de participation :

- Se référer au Vade-mecum ffgolf de l'année en cours – Règlement général spécifique des épreuves fédérales amateurs par équipes.

Pour les équipiers : ouvert aux joueurs ayant 25 ans ou plus la veille de l'épreuve, et ayant un index inférieur ou égal à 18.4 à la date limite d'inscription des Clubs.

FORME DE JEU

Jusqu'à 20 équipes inscrites :

6 joueurs / stroke play / 18 trous

Les 5 meilleurs scores bruts sont retenus.

A partir de 21 équipes inscrites :

5 joueurs / stroke play / 18 trous

Les 4 meilleurs scores bruts sont retenus.

Ordre de jeu : Les joueurs portés sur la fiche de composition d'équipe pourront jouer dans un ordre quelconque (défini par leur capitaine d'équipe) en se présentant aux départs prévus pour leur équipe.

Marques de départ : repères blancs

Ordre des départs : en fonction du classement de l'épreuve de l'année précédente.

Classement : addition des meilleurs scores retenus.

En cas d'égalité, les équipes sont départagées en comparant la carte non prise en compte, puis celui de la meilleure carte, puis celui de la seconde meilleure carte, etc.

Note : dans le cas où une équipe ne peut pas rendre son plus mauvais score (disqualification, abandon justifié, forfait), elle est considérée comme ayant le plus mauvais score par rapport à tous les autres.

De plus, si plus d'un score est non valide, l'équipe prend la dernière place du tableau. Si plusieurs équipes sont concernées, voir départage ci-dessus.

En cas d'égalité parfaite après ces départages (les cartes non rendues dans des cas de disqualification, abandon justifié ou forfait seront considérées comme équivalentes), les capitaines des équipes concernées désigneront un équipier qui partira en play-off trou par trou.

En cas d'impossibilité de jouer ce play-off, le départage se fera par tirage au sort.

Qualification pour la Promotion interrégionale :

La Ligue de Bretagne dispose chaque année d'un quota de 8 places. Ces places sont attribuées en priorité aux Clubs qui redescendent de la 4^{ème} division nationale et qui souhaitent participer à cette promotion. Les places restantes seront attribuées aux meilleurs Clubs éligibles dans l'ordre de classement de la qualification.

Remarque : En cas d'annulation de la qualification, l'attribution des places restantes sera effectuée selon le classement de l'épreuve de l'année précédente.

Les clubs non retenus pour la Promotion seront classés en liste d'attente.

INTEMPERIES ET CIRCONSTANCES EXCEPTIONNELLES

Dans le cas où le déroulement de la qualification par équipes serait perturbé par des intempéries ou toutes autres circonstances exceptionnelles, les procédures suivantes doivent être suivies.

Si le tour n'a pas pu être achevé le classement se fera sur la base des seules vagues rentrées ou de la seule vague rentrée. Si aucune vague ne peut être prise en compte, l'épreuve est annulée.

ENGAGEMENT

MODALITES des INSCRIPTIONS

L'inscription se fait en 3 étapes :

1. Le Club est inscrit sur Liste d'attente et peut préinscrire les joueurs de son équipe.
2. La Ligue validera l'inscription du Club uniquement à la réception du paiement (par chèque ou virement à la Ligue) 15 jours pleins avant le 1^{er} jour de l'épreuve.
3. Le Club doit inscrire ses joueurs 7 jours pleins avant le 1^{er} jour de l'épreuve.

Rappel : le nombre de joueurs pouvant être inscrits sera de 12 joueurs quel que soit le nombre de joueurs participants (5 ou 6 selon le nombre de clubs inscrits).

Pour votre équipe, n'oubliez pas de préciser le nom et les coordonnées du Capitaine de l'équipe. Attention, si le Capitaine est un joueur de l'équipe, vous devez l'enregistrer 2 fois (dans la liste des équipiers et dans la rubrique Capitaine).

Droits d'engagement : 150 €uros.

PROCLAMATION DES RESULTATS

30 minutes environ après la fin de l'épreuve au Club House du Golf

CHAMPIONNAT DE BRETAGNE PAR EQUIPES 1^{ère} DIVISION – SENIORS MESSIEURS

JEUDI 13 JUIN 2024 AU GOLF DE RENNES ST JACQUES

REGLEMENT PARTICULIER DE L'EPREUVE

Ce règlement complète le "règlement spécifique des épreuves organisées par la Ligue de Bretagne" de l'année en cours. Les conditions de ce règlement particulier priment celles du règlement spécifique des épreuves organisées par la Ligue de Bretagne.

PARTICIPATION AU CHAMPIONNAT DE BRETAGNE

Clubs appartenant à la 1^{ère} Division :

PLOEMEUR OCEAN	VAL QUEVEN	DINARD	RENNES
CICE BLOSSAC	PLENEUF VAL ANDRE	CAP MALO	LAC AU DUC
LES ORMES	ODET	BREST LES ABERS	CORNOUAILLE
RHUYS KERVER	LA FRESLONNIERE	FREHEL SABLES D'OR	SAINT CAST

Pour les équipiers : ouvert aux joueurs ayant 50 ans ou plus la veille de l'épreuve et ayant un index inférieur ou égal à 21,4 à la date limite d'inscription des Clubs.

Qualification pour la Promotion interrégionale : Les Championnats de Bretagne par équipes 1^{ère} et 2^{ème} division Seniors Messieurs constituent des épreuves qualificatives pour les Clubs n'évoluant pas déjà en Division nationale et qui souhaitent accéder à la Promotion interrégionale.

La Ligue de Bretagne dispose chaque année d'un quota de 6 places. Ces places sont attribuées en priorité aux Clubs qui redescendent de la 4^{ème} division nationale et qui souhaitent participer à cette promotion.

Afin de procéder à l'attribution des places restantes, un classement de sélection sera créé à l'issue des Championnats de Bretagne 1^{ère} et 2^{ème} division :

- Les 12 premiers clubs du classement de 1^{ère} division, puis
- Les 4 premiers clubs montant de 2^{ème} division puis,
- Les 4 clubs descendant de 1^{ère} division ainsi qu'à la suite, le reliquat du classement de la 2^{ème} division.

Les places restantes disponibles pour la Promotion interrégionale seront attribuées en priorité aux meilleurs clubs éligibles dans l'ordre de ce classement de sélection.

Remarque : En cas d'impossibilité d'entériner le résultat de l'une (ou des deux divisions) du Championnat de Bretagne par équipes de l'année en cours avant la date limite d'inscription à la "Promotion interrégionale", et par conséquent d'établir le groupe de sélection décrit ci-dessus, le classement de chaque division de l'année précédente sera pris en compte.

Note 1 : Toute équipe ayant déclaré forfait pour le championnat de Bretagne par équipes sera classée en dernière position de sa division et ne pourra pas participer à la Promotion interrégionale.

Note 2 : Les Clubs candidats à la Promotion devront le préciser impérativement au moment de l'inscription au Championnat de Bretagne par équipes.

Note 3 : Seul les Clubs répondant aux conditions de participation du Règlement général spécifique des épreuves fédérales amateurs par équipes du Vade-mecum ffgolf de l'année en cours pourront prétendre à la qualification pour la Promotion interrégionale.

FORME DE JEU

Un seul tour : 6 joueurs / stroke play / 18 trous - Les 5 meilleurs scores "Bruts" sont retenus.

Marques de départ : repères jaunes

Classement : addition des 5 meilleurs scores.

Départage : Par comparaison des cartes non retenues, puis si besoin des meilleures cartes, puis des secondes meilleures cartes, etc. (cf. § 9-2 du Règlement spécifique de la Ligue).

Mouvements en Divisions Régionales : Les équipes classées de 13 à 16 descendent en 2^{ème} division.

Note : L'équipe proclamée "Championne de Bretagne de l'année" sera exclusivement issue de la 1^{ère} Division.

DEPARTS ET ORDRE DE JEU

Le tirage des départs est fait dans l'ordre des résultats de l'année précédente. Les clubs montant de la 2^{ème} Division sont classés à la suite.

Ordre de jeu : Les joueurs portés sur la fiche de composition d'équipe pourront jouer dans un ordre quelconque (défini par leur capitaine d'équipe) en se présentant aux départs prévus pour leur équipe.

INTEMPERIES ET CIRCONSTANCES EXCEPTIONNELLES

Dans le cas où le déroulement du Championnat de Bretagne par équipes serait perturbé par des intempéries ou toute autre circonstance exceptionnelle, les impératifs suivants devront être respectés :

Si le tour n'a pas pu être achevé le classement se fera sur la base des seules vagues rentrées ou de la seule vague rentrée. Si aucune vague ne peut être prise en compte, l'épreuve est annulée.

Note : Il n'y a pas de mise à l'écart du plus mauvais score de chaque équipe dans un tour inachevé qui compte pour le classement (tous les scores des vagues ayant terminé ce tour inachevé sont pris en compte).

ENGAGEMENT

MODALITES des INSCRIPTIONS

L'inscription se fait en 3 étapes :

1. Le Club est inscrit sur Liste d'attente et peut préinscrire les joueurs de son équipe.
2. La Ligue validera l'inscription du Club uniquement à la réception du paiement (par chèque ou virement à la Ligue) 15 jours pleins avant le 1^{er} jour de l'épreuve.
3. Le Club doit inscrire ses joueurs 7 jours pleins avant le 1^{er} jour de l'épreuve.

Pour votre équipe, n'oubliez pas de préciser le nom et les coordonnées du Capitaine de l'équipe. Attention, si le Capitaine est un joueur de l'équipe, vous devez l'enregistrer 2 fois (dans la liste des équipiers et dans la rubrique Capitaine).

Droits d'engagement : 150 €uros.

Rappel : le nombre maximum d'équipiers pouvant être inscrits est égal au double du nombre d'équipiers qui joueront en stroke-play.

REMISE DES PRIX

30 minutes environ après la fin de l'épreuve au Club House du Golf

CHAMPIONNAT DE BRETAGNE PAR EQUIPES 2^{ème} DIVISION – SENIORS MESSIEURS

MERCREDI 12 JUIN 2024 AU GOLF DE CICE BLOSSAC

REGLEMENT PARTICULIER DE L'EPREUVE

Ce règlement complète le "règlement spécifique des épreuves organisées par la Ligue de Bretagne" de l'année en cours. Les conditions du règlement particulier de l'épreuve priment celles du règlement général.

PARTICIPATION AU CHAMPIONNAT DE BRETAGNE

Pour les clubs :

La 2^{ème} division est ouverte aux Clubs de la Ligue de Bretagne ne faisant pas partie de la 1^{ère} division et répondant aux conditions de participation décrites ci-dessous.

Conditions de participation :

Se référer au règlement général spécifique des épreuves fédérales par équipes du vade-mecum fédéral de l'année en cours.

Pour les équipiers : ouvert aux joueurs ayant 50 ans ou plus la veille de l'épreuve et ayant un index inférieur ou égal à 21.4 à la date limite d'inscription des Clubs.

Qualification pour la Promotion interrégionale : Les Championnats de Bretagne par équipes 1^{ère} et 2^{ème} division Seniors Messieurs constituent des épreuves qualificatives pour les clubs n'évoluant pas déjà en Division nationale et qui souhaitent accéder à la Promotion interrégionale.

La Ligue de Bretagne dispose chaque année d'un quota de 6 places. Ces places sont attribuées en priorité aux clubs qui redescendent de la 4^{ème} division nationale et qui souhaitent participer à cette promotion.

Afin de procéder à l'attribution des places restantes, un classement de sélection sera créé à l'issue des Championnats de Bretagne 1^{ère} et 2^{ème} division :

- Les 12 premiers clubs du classement de 1^{ère} division, puis
- Les 4 premiers clubs montant de 2^{ème} division puis,
- Les 4 clubs descendant de 1^{ère} division ainsi qu'à la suite, le reliquat du classement de la 2^{ème} division.

Les places restantes disponibles pour la Promotion interrégionale seront attribuées en priorité aux meilleurs clubs éligibles dans l'ordre de ce classement de sélection.

Remarque : En cas d'impossibilité d'entériner le résultat de l'une (ou des deux divisions) du Championnat de Bretagne par équipes de l'année en cours avant la date limite d'inscription à la "Promotion interrégionale", et par conséquent d'établir le groupe de sélection décrit ci-dessus, le classement de chaque division de l'année précédente sera pris en compte.

Note 1 : Toute équipe ayant déclaré forfait pour le Championnat de Bretagne par équipes sera classée en dernière position de sa division et ne pourra pas participer à la Promotion interrégionale.

Note 2 : Les Clubs candidats à la Promotion devront le préciser impérativement au moment de l'inscription au Championnat de Bretagne par équipes.

Note 3 : Seul les Clubs répondant aux conditions de participation du Règlement général spécifique des épreuves fédérales amateurs par équipes du Vade-mecum ffgolf de l'année en cours pourront prétendre à la qualification pour la Promotion interrégionale.

FORME DE JEU

Un seul tour : 6 joueurs / stroke play / 18 trous - Les 5 meilleurs scores "Bruts" sont retenus.

Marques de départ : repères jaunes

Classement : addition des 5 meilleurs scores.

Départage : Par comparaison des cartes non retenues, puis si besoin des meilleures cartes, puis des secondes meilleures cartes, etc. (cf. § 9-2 du Règlement spécifique de la Ligue).

Mouvements en Divisions Régionales : Les équipes classées de 1 à 4 montent en 1^{ère} division.

Nota : L'équipe proclamée "Championne de Bretagne de l'année" sera exclusivement issue de la 1^{ère} Division.

DEPARTS ET ORDRE DE JEU

Le tirage des départs est fait dans l'ordre des résultats de l'année précédente avec les clubs descendant de la 1^{ère} Division classés en tête. Les clubs nouvellement inscrits sont classés à la suite.

Ordre de jeu : Les joueurs portés sur la fiche de composition d'équipe pourront jouer dans un ordre quelconque (défini par leur capitaine d'équipe) en se présentant aux départs prévus pour leur équipe.

INTEMPERIES ET CIRCONSTANCES EXCEPTIONNELLES

Dans le cas où le déroulement du Championnat de Bretagne par équipes serait perturbé par des intempéries ou toute autre circonstance exceptionnelle, les impératifs suivants devront être respectés :

Si le tour n'a pas pu être achevé le classement se fera sur la base des seules vagues rentrées ou de la seule vague rentrée. Si aucune vague ne peut être prise en compte, l'épreuve est annulée.

Note : Il n'y a pas de mise à l'écart du plus mauvais score de chaque équipe dans un tour inachevé qui compte pour le classement (tous les scores des vagues ayant terminé ce tour inachevé sont pris en compte).

ENGAGEMENT

MODALITES des INSCRIPTIONS

L'inscription se fait en 3 étapes :

1. Le Club est inscrit sur Liste d'attente et peut préinscrire les joueurs de son équipe.
2. La Ligue validera l'inscription du Club uniquement à la réception du paiement (par chèque ou virement à la Ligue) 15 jours pleins avant le 1^{er} jour de l'épreuve.
3. Le Club doit inscrire ses joueurs 7 jours pleins avant le 1^{er} jour de l'épreuve.

Pour votre équipe, n'oubliez pas de préciser le nom et les coordonnées du Capitaine de l'équipe.

Attention, si le Capitaine est un joueur de l'équipe, vous devez l'enregistrer 2 fois (dans la liste des équipiers et dans la rubrique Capitaine).

Droits d'engagement : 150 €uros.

Rappel : le nombre maximum d'équipiers pouvant être inscrits est égal au double du nombre d'équipiers qui joueront en stroke-play.

REMISE DES PRIX

30 minutes environ après la fin de l'épreuve au Club House du Golf

CHAMPIONNAT DE BRETAGNE PAR EQUIPES SENIORS MESSIEURS 60 ANS ET +

JEUDI 30 MAI 2024 AU GOLF DE ST MALO GOLF RESORT

REGLEMENT PARTICULIER DE L'EPREUVE

Ce règlement complète le "règlement spécifique des épreuves organisées par la Ligue de Bretagne" de l'année en cours.

Les conditions de ce règlement particulier priment celles du règlement spécifique des épreuves organisées par la Ligue de Bretagne.

PARTICIPATION AU CHAMPIONNAT DE BRETAGNE

Conditions de participation :

Se référer au règlement général spécifique des épreuves fédérales par équipes du vade-mecum fédéral de l'année en cours.

Pour les équipiers : ouvert aux joueurs ayant 60 ans ou plus la veille de l'épreuve et ayant un index inférieur ou égal à 21.4 à la date limite d'inscription des Clubs.

FORME DE JEU

Un seul tour : 4 joueurs / stroke play / 18 trous - Les 3 meilleurs scores "Bruts" sont retenus.

Marques de départ : repères jaunes

Classement : par addition des 3 meilleurs scores. Toute équipe ayant déclaré forfait sera classée en dernière position.

Départage : par comparaison des cartes non retenues, puis si besoin des meilleures cartes, puis des secondes meilleures cartes, etc. (cf. § 9-2 du Règlement spécifique de la Ligue).

Suivant le nombre de clubs participants : 2 divisions pourraient être créées en 2025, la répartition dans les divisions se faisant à partir du classement 2024.

DEPARTS ET ORDRE DE JEU

Le tirage des départs est fait dans l'ordre des résultats de l'année précédente. Les clubs engagés n'ayant pas participé à l'épreuve de l'année précédente sont placés à la suite.

Ordre de jeu : Les joueurs portés sur la fiche de composition d'équipe pourront jouer dans un ordre quelconque (défini par leur capitaine d'équipe) en se présentant aux départs prévus pour leur équipe.

INTEMPERIES ET CIRCONSTANCES EXCEPTIONNELLES

Dans le cas où le déroulement du Championnat de Bretagne par équipes serait perturbé par des intempéries ou toute autre circonstance exceptionnelle, les impératifs suivants devront être respectés :

Si le tour n'a pas pu être achevé le classement se fera sur la base des seules vagues rentrées ou de la seule vague rentrée. Si aucune vague ne peut être prise en compte, l'épreuve est annulée.

Note : Il n'y a pas de mise à l'écart du plus mauvais score de chaque équipe dans un tour inachevé qui compte pour le classement (tous les scores des vagues ayant terminé ce tour inachevé sont pris en compte).

ENGAGEMENT

MODALITES des INSCRIPTIONS

L'inscription se fait en 3 étapes :

1. Le Club est inscrit sur Liste d'attente et peut préinscrire les joueurs de son équipe.
2. La Ligue validera l'inscription du Club uniquement à la réception du paiement (par chèque ou virement à la Ligue) 15 jours pleins avant le 1^{er} jour de l'épreuve.
3. Le Club doit inscrire ses joueurs 7 jours pleins avant le 1^{er} jour de l'épreuve.

Pour votre équipe, n'oubliez pas de préciser le nom et les coordonnées du Capitaine de l'équipe. Attention, si le Capitaine est un joueur de l'équipe, vous devez l'enregistrer 2 fois (dans la liste des équipiers et dans la rubrique Capitaine).

Droits d'engagement : 120 Euros.

Rappel : le nombre maximum d'équipiers pouvant être inscrits est égal au double du nombre d'équipiers qui joueront en strokeplay.

REMISE DES PRIX

30 minutes environ après la fin de l'épreuve au Club House du Golf

CHAMPIONNAT DE BRETAGNE PAR EQUIPES DES GOLFS 9 TROUS

SAMEDI 7 ET DIMANCHE 8 SEPTEMBRE AU GOLF DE BOISGELIN

REGLEMENT PARTICULIER DE L'EPREUVE

Ce règlement complète le "règlement spécifique des épreuves organisées par la Ligue de Bretagne" de l'année en cours.

Les conditions de ce règlement particulier priment celles du règlement spécifique des épreuves organisées par la Ligue.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Pour les clubs :

- Championnat ouvert aux associations sportives des Golfs 9 trous et 14 trous (les Golfs 18 trous ayant un parcours 9 trous indépendant ne sont pas admis) affiliées répondant aux critères d'homologation et à jour de leur redevance fédérale. Le jumelage des Clubs n'est pas autorisé.
- Un club ne pourra engager qu'une seule équipe.

Pour les équipières :

- Joueuses et joueurs dont l'index inférieur ou égal à 24 à la date limite d'inscription des Clubs.

FORME DE JEU

1er Jour : jusqu'à 12 équipes inscrites : 6 joueurs / stroke-play / 18 trous
à partir de 13 équipes inscrites : 5 joueurs / stroke-play / 18 trous

2ème Jour : jusqu'à 12 équipes inscrites : 3 foursomes / stroke-play / 18 trous
à partir de 13 équipes inscrites : 3 foursomes / stroke-play / 18 trous

La composition des foursomes pourra être mixte.

Classement : Les 8 (7) meilleurs scores bruts sont retenus.

Départage : Comparaison des cartes non retenues, puis des meilleures cartes : 1°) des simples – 2°) des foursomes, puis des secondes meilleures cartes : 1°) des simples – 2°) des foursomes, etc...

Marques de départ :

- Messieurs : Repères Blancs
- Dames : Repères Bleus

Les Clubs pourront inscrire un maximum de 12 joueurs sur la fiche de composition d'équipe.

Les équipiers portés sur la fiche de composition d'équipe pourront jouer dans un ordre quelconque, en simple et en foursome, en se présentant aux départs prévus pour leur équipe.

Le Comité de l'épreuve a toute latitude pour adapter ce règlement en fonction des circonstances exceptionnelles (aléas climatiques, etc...)

INTEMPERIES ET CIRCONSTANCES EXCEPTIONNELLES

Dans le cas où le déroulement du Championnat de Bretagne par équipes des golfs 9 trous serait perturbé par des intempéries ou toute autre circonstance exceptionnelle, les impératifs suivants devront être respectés :

1) - L'achèvement du premier tour doit être recherché, au besoin en le reportant au lendemain (avec les mêmes équipiers). Si le premier tour n'a pas pu être achevé à la fin du dernier jour du championnat, un classement sera établi en prenant en compte le score des joueurs appartenant aux vagues ayant fini le tour, à la condition qu'au moins trois vagues de ce tour soient rentrées. Dans le cas contraire le titre et le trophée associés à cet événement ne seront pas attribués et le championnat sera annulé ou reporté.

2) - Si le premier tour s'est déroulé dans son intégralité mais que le dernier tour ne peut se terminer avant la fin du championnat, il faut qu'au moins une vague de ce dernier tour soit rentrée pour que le score des joueurs de ces vagues soit pris en compte dans le classement final. À défaut, le classement obtenu à la fin du premier tour est officialisé.

Note : Il n'y a pas de mise à l'écart du plus mauvais score de chaque équipe dans un tour inachevé qui compte pour le classement (tous les scores des vagues ayant terminé ce tour inachevé sont pris en compte).

ENGAGEMENT

MODALITES des INSCRIPTIONS

L'inscription se fait en 3 étapes :

1. Le Club est inscrit sur Liste d'attente et peut préinscrire les joueurs de son équipe.
2. La Ligue validera l'inscription du Club uniquement à la réception du paiement (par chèque ou virement à la Ligue) 15 jours pleins avant le 1^{er} jour de l'épreuve.
3. Le Club doit inscrire ses joueurs 7 jours pleins avant le 1^{er} jour de l'épreuve.

Pour votre équipe, n'oubliez pas de préciser le nom et les coordonnées du Capitaine de l'équipe.

Attention, si le Capitaine est un joueur de l'équipe, vous devez l'enregistrer 2 fois (dans la liste des équipiers et dans la rubrique Capitaine).

Droits d'engagement : 210 Euros.

CONDITIONS PARTICULIERES

Epreuve "non-fumeur" :

Se référer au Règlement des compétitions et Règles Locales Permanentes Fédérales (Hard Card).

REMISE DES PRIX

30 minutes environ après la fin de l'épreuve au Club House du Golf

CHAMPIONNAT DE BRETAGNE INDIVIDUEL

- | | | |
|------|--|---------|
| 6.1. | CHAMPIONNAT DE BRETAGNE DAMES ET MESSIEURS | page 43 |
| 6.2. | CHAMPIONNAT DE BRETAGNE SENIORS DAMES | page 45 |
| 6.3. | CHAMPIONNAT DE BRETAGNE SENIORS MESSIEURS | page 46 |
| 6.4. | CHAMPIONNAT DE BRETAGNE SENIORS 2 et 3 MESSIEURS | page 47 |

CHAMPIONNAT DE BRETAGNE INDIVIDUEL

Grand Prix Région Bretagne

SAMEDI 24 ET DIMANCHE 25 AOUT 2024 AU GOLF DE RENNES ST JACQUES

REGLEMENT PARTICULIER DE L'EPREUVE

Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves Fédérales amateurs, et le "règlement spécifique des épreuves organisées par la Ligue de Bretagne". Les conditions du règlement particulier de l'épreuve priment celles du règlement général.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Champ des joueurs

Limité à 120.

1^{ère} série Messieurs : jusqu'à 7.4 – 2^{ème} série Messieurs : jusqu'à 15.4

1^{ère} série Dames : jusqu'à 9.4 – 2^{ème} série Dames : jusqu'à 18.4

Les joueuses et joueurs seront retenus selon l'ordre de priorité suivant :

- les 25 qualifiés (dont 7 Dames) de chaque Championnat Départemental de l'année en cours ;
- puis 20 joueuses et joueurs Cadets dont 6 Cadettes minimum (2006 et 2007) n'appartenant pas à l'une des catégories définies ci-dessus ;
- puis dans l'ordre des index.

Pour les titulaires du badge fédéral, l'épreuve est prise en compte pour l'attribution de points au Mérite Amateur.

N.B. *Les places libérées par les qualifiés départementaux ne pouvant participer à l'épreuve régionale ne seront pas octroyées aux joueurs suivants du classement départemental. Les places seront attribuées au niveau régional selon l'ordre de priorité suivant :*

- puis dans l'ordre des index

Les joueurs déclarant forfait après la date limite d'inscription ne seront pas remplacés.

FORME DE JEU

Stroke-play : 36 trous / 18 trous par jour

Classement : Brut pour chaque catégorie.

Repères : Messieurs : Repères Blancs
Dames : Repères Bleus

Ordre des départs :

- 1er jour : Partage de la liste d'entrée en 4 blocs égaux (bloc 1 meilleurs joueurs à bloc 4 moins bons joueurs). Départs bloc 2, puis le bloc 1 et pour finir le bloc 3 puis 4.
- 2ème jour : Dans l'ordre décroissant des résultats du 1er tour en respectant les directives du cahier des charges des Grands Prix.

CONDITIONS PARTICULIERES

Épreuve "non-fumeur" :

Se référer au Règlement général des compétitions en simple et en double ainsi qu'aux Règles Locales Permanentes Fédérales de l'année en cours (Hard Card).

ENGAGEMENT

Inscription : en ligne via le formulaire à retrouver sur le site de la Ligue.

Date limite d'inscription : 7 jours pleins avant le 1^{er} jour de l'épreuve (Vendredi 17 août 2024)

Droits de Jeu :

- 45 € pour les adultes
- 20 € pour les jeunes nés en 2004 ou après.

Remarque : aucune inscription ne pourra se faire téléphoniquement.

Renseignements complémentaires : Contacter la commission sportive de la Ligue.

REMISE DES PRIX

Titres attribués :

- Champion de Bretagne toutes catégories Dames & Messieurs ;
- Champion de Bretagne Cadets Filles & Garçons ;
- Champion de Bretagne Mid-amateurs Dames & Messieurs (de 25 à 49 ans^(*)).

(*) Pour les compétitions en catégorie d'âge Mid-amateur et Senior ce n'est pas l'année civile qui est prise en référence mais la veille du premier jour de l'épreuve. Le changement de catégorie se fait à la date d'anniversaire.

Remise des prix 30 minutes après la fin de l'épreuve au Club House du Golf.

CHAMPIONNAT DE BRETAGNE INDIVIDUEL SENIORS 1 MESSIEURS

SAMEDI 1ER JUIN 2024 AU GOLF DE PLOEMEUR OCEAN

REGLEMENT PARTICULIER DE L'EPREUVE

Ce règlement complète le "règlement spécifique des épreuves organisées par la Ligue de Bretagne" de l'année en cours.

Les conditions de ce règlement particulier priment celles du règlement général.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Championnat ouvert aux joueurs de la catégorie Seniors 1 Messieurs de 50 à 59 ans inclus (avoir 50 ans au plus tard la veille de l'épreuve).

*Champ limité à **80 joueurs**.*

Priorité donnée d'abord :

- *aux qualifiés départementaux de la catégorie Senior 1 (20 Seniors 1 Messieurs) ;*
- *puis au Classement au Mérite Amateur Seniors Messieurs publié début mai 2024 ;*
- *puis suivant l'ordre des index.*

N.B. *Les places libérées par les qualifiés départementaux ne pouvant participer à l'épreuve régionale ne seront pas octroyées aux joueurs suivants du classement départemental. Les places seront attribuées au niveau régional selon l'ordre de priorité suivant :*

- *classement au mérite amateur ;*
- *puis suivant l'ordre des index.*

Les joueurs déclarant forfait après la date limite d'inscription ne seront pas remplacés.

FORME DE JEU

Stroke play / 18 trous - Classement en brut

Les joueurs seront classés dans la série correspondant à l'index qui est le leur à la date limite d'inscription, quel que puisse être éventuellement la série départementale dans laquelle ils se sont qualifiés.

En cas d'égalité pour la première place, play-off en trou par trou

Pour les autres places, départage suivant le logiciel RMS

Seniors : repères jaunes, 1^{ère} série : index jusqu'à 12,4
2^{ème} série index à partir de 12,5

Ordre des départs :

- 2^{ème} série et 1^{ère} série dans l'ordre décroissant des index dans chaque série

ENGAGEMENT

Inscriptions : inscription et paiement en ligne via le site de la Ligue

Date limite : 7 jours pleins avant le 1^{er} jour de l'épreuve

Droits d'inscription : 26 €

REMISE DES PRIX

30 minutes après la fin de l'épreuve au Club House du Golf

CHAMPIONNAT DE BRETAGNE INDIVIDUEL SENIORS 2 MESSIEURS – SENIORS 3 MESSIEURS

MARDI 14 MAI 2024 AU GOLF DE RHUYS KERVER

REGLEMENT PARTICULIER DE L'EPREUVE

Ce règlement complète le "règlement spécifique des épreuves organisées par la Ligue de Bretagne" de l'année en cours.

Les conditions de ce règlement particulier priment celles du règlement général.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Championnat ouvert aux joueurs ayant 60 ans et plus la veille de l'épreuve

*Champ limité à **120 joueurs** répartis 80 Seniors 2 et 40 Seniors 3*

Priorité donnée d'abord :

- *aux qualifiés départementaux (20 Seniors 2 et 10 Seniors 3 par CD);*
- *puis aux classements au Mérite Amateur Seniors Messieurs publié début avril 2024 ;*
- *puis suivant l'ordre des index.*

N.B. *Les places libérées par les qualifiés départementaux ne pouvant participer à l'épreuve régionale ne seront pas octroyées aux joueurs suivants du classement départemental. Les places seront attribuées au niveau régional selon l'ordre de priorité suivant :*

- *classement au mérite amateur ;*
- *puis suivant l'ordre des index.*

Les joueurs déclarant forfait après la date limite d'inscription ne seront pas remplacés.

FORME DE JEU

Première série : Strokeplay / 18 trous

Classement en brut

Deuxième série : Strokeplay /18 trous

Classement en brut

Les joueurs seront classés dans la série correspondant à l'index qui est le leur à la date limite d'inscription, quel que puisse être éventuellement la série départementale dans laquelle ils se sont qualifiés. En cas d'égalité pour la première place, play-off en trou par trou. Pour les autres places, départage suivant le logiciel RMS

Seniors 2 : repères jaunes, 1^{ère} série : index jusqu'à 12,4
2^{ème} série index à partir de 12,5

Seniors 3 : repères jaunes, 1^{ère} série : index jusqu'à 12,4
2^{ème} série index à partir de 12,5

Ordre des départs :

- 2^{ème} série et 1^{ère} série dans l'ordre décroissant des index dans chaque série

ENGAGEMENT

Inscriptions : inscription et paiement en ligne via le site de la Ligue

Date limite : 7 jours pleins avant le 1^{er} jour de l'épreuve

Droits d'inscription : 26 €

REMISE DES PRIX

30 minutes après la fin de l'épreuve au Club House du Golf